



Commune de Romanel-sur-Lausanne

# *Rapport de gestion* *2020*



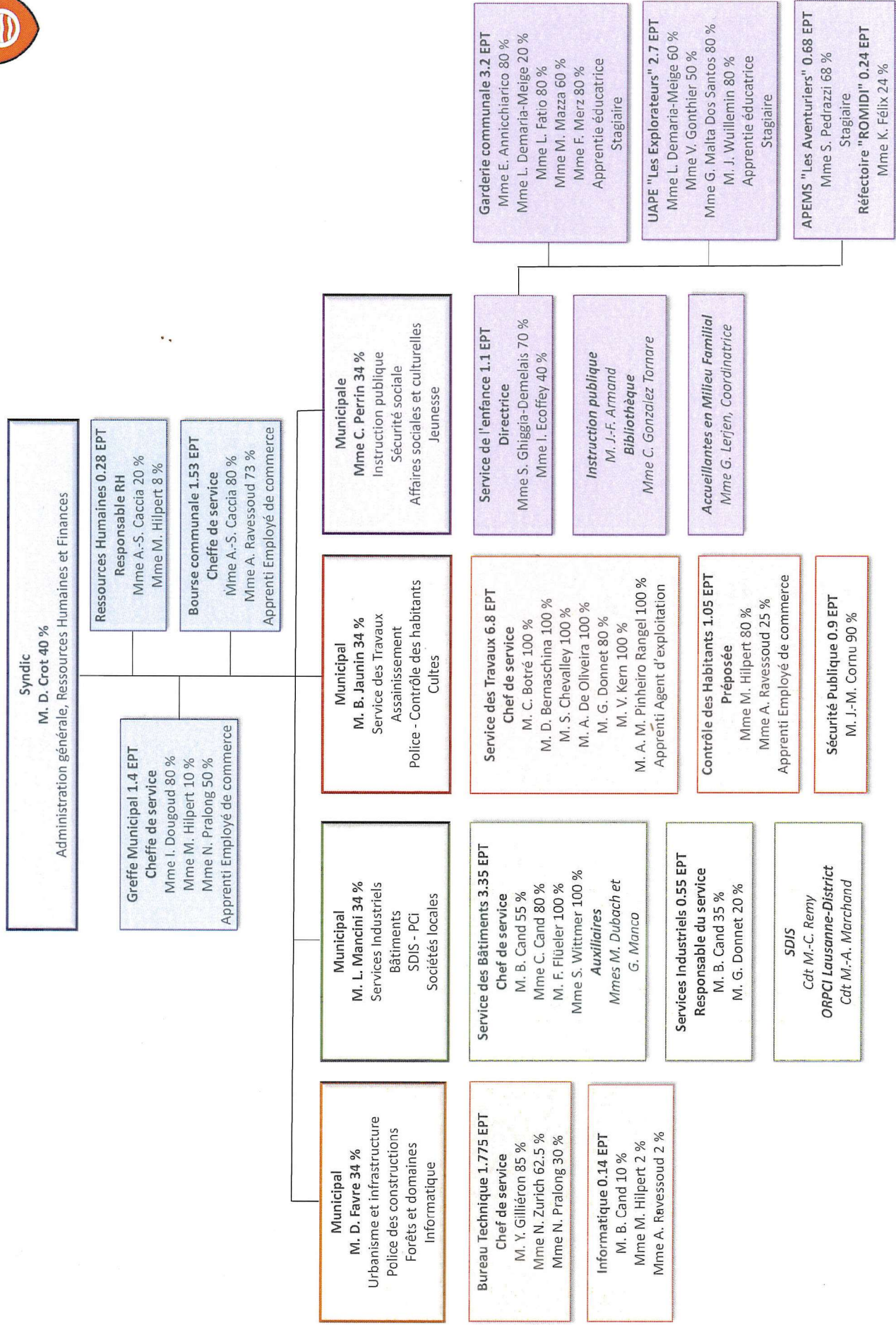
*Législature 2016 - 2021*

## Table des matières

### Organigramme hiérarchique

|                     |   |                |
|---------------------|---|----------------|
| <b>Introduction</b> |   | <b>1</b>       |
| <b>Chapitre I</b>   | <b>Dicastère de M. le Syndic Daniel Crot</b>              | <b>2 - 10</b>  |
|                     | Introduction  | 2              |
|                     | Administration générale                                   | 6              |
|                     | Ressources Humaines                                       | 8              |
|                     | Finances  | 8              |
| <b>Chapitre II</b>  | <b>Dicastère de M. Denis Favre</b>                        | <b>11 - 19</b> |
|                     | Introduction  | 11             |
|                     | Urbanisme, infrastructures liées au développement durable | 11             |
|                     | Police des constructions                                  | 14             |
|                     | Forêts et domaines  | 16             |
|                     | Informatique  | 19             |
| <b>Chapitre III</b> | <b>Dicastère de M. Luigi Mancini</b>                      | <b>20 - 26</b> |
|                     | Introduction  | 20             |
|                     | Services Industriels                                      | 20             |
|                     | Service des Bâtiments                                     | 23             |
|                     | SDIS et Protection civile                                 | 25             |
|                     | Sociétés locales  | 25             |
| <b>Chapitre IV</b>  | <b>Dicastère de M. Blaise Jaunin</b>                      | <b>27 - 38</b> |
|                     | Introduction  | 27             |
|                     | Service des Travaux                                       | 29             |
|                     | Assainissement  | 33             |
|                     | Police  | 34             |
|                     | Contrôle des Habitants                                    | 36             |
| <b>Chapitre V</b>   | <b>Dicastère de Mme Claudia Perrin</b>                    | <b>39 - 49</b> |
|                     | Introduction  | 39             |
|                     | Instruction publique                                      | 40             |
|                     | Affaires sociales   | 41             |
|                     | Affaires culturelles                                      | 47             |
|                     | Jeunesse  | 47             |
|                     | Sécurité sociale  | 48             |
| <b>Conclusion</b>   |   | <b>49</b>      |

# Organigramme hiérarchique de la Commune de Romanel-sur-Lausanne



Les personnes mentionnées en "italique" sont des auxiliaires

31.12.2020

## RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2020

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le rapport de gestion 2020 couvre la quatrième année complète de la législature 2016-2021 (fin de la législature au 30 juin 2021).

L'année 2020 a été particulière pour l'ensemble de la population. En effet, la pandémie COVID-19 a fait partie du quotidien de chacun et elle a passablement bouleversé le déroulement des activités à tous niveaux. Le rapport qui suit a, de ce fait, été adapté à la situation extraordinaire vécue en 2020 et reflète tout de même les activités et les travaux effectués sur le territoire communal durant la période écoulée.

Comme suggéré par la Commission de gestion dans son rapport sur l'exercice 2019, le chapitre touchant au service des finances a été adapté.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez dans le détail et par dicastère le contenu des différents points qui ont été abordés, séance après séance, par la Municipalité durant l'année 2020. Les principaux thèmes traités sont les suivants :

Dans le dicastère de M. D. Crot, Syndic :  
- Réorganisation des services de l'Administration communale (Greffes municipal, Contrôle des habitants et Bureau technique)  
- Gestion de la crise COVID-19

Dans le dicastère de M. D. Favre, Municipal :  
- L'espace "Blécherette" impactant la partie Sud-Est de la commune  
- L'implantation du Service des Automobiles et de la Navigation (SAN)  
- Le développement du PPA Le Village et du PQ Pré Jaquet

Dans le dicastère de M. L. Mancini, Municipal :  
- Vente du Service électrique de Romanel-sur-Lausanne  
- Panne du réseau électrique au chemin de la Covatannaz

Dans le dicastère de M. B. Jaunin, Municipal :  
- Le remplacement des collecteurs et conduites du chemin du Village  
- Les pollutions du ruisseau Le Lavaux  
- La campagne "1 Tulipe pour la vie"

Dans le dicastère de Mme C. Perrin, Municipale :  
- L'organisation d'une présentation de l'Association Pro Senectute



**Campagne "1 Tulipe pour la vie"  
Printemps 2020 – Pont de Félezin**

# CHAPITRE I

## Dicastère de M. le Syndic Daniel CROT

| <b>Contenu :</b>  | <b>1. Introduction</b> | <b>2. Administration générale, Ressources Humaines et Finances</b> |  |
|-------------------|------------------------|--|--|
|                   |                        | * * *  |  |
| <b>Effectif :</b> | Greffe municipale      | 1 secrétaire municipale  | Mme N. Pralong, jusqu'au 30.09.2020<br>Mme I. Dougoud, dès le 01.09.2020 |
|                   |                        | 1 secrétaire municipale adjointe                                   | Mme M. Hilpert, dès le 01.07.2020  |
|                   |                        | 1 secrétaire   | Mme M. Hilpert, jusqu'au 30.06.2020<br>Mme N. Pralong, dès le 01.10.2020 |
|                   |                        | 1 apprenti employé de commerce                                     | M. L. Gagliardi  |
|                   | Ressources Humaines    | 1 responsable  | Mme A.-S. Caccia   |
|                   |                        | 1 secrétaire   | Mme M. Hilpert   |
|                   | Bourse communale       | 1 boursière communale  | Mme A.-S. Caccia   |
|                   |                        | 1 aide-comptable   | Mme A. Ravessoud   |
|                   |                        | 1 apprenti employé de commerce                                     | M. L. Gagliardi  |

## 1. Introduction

Dans le courant de l'année 2020, les sujets qui ont particulièrement occupé la Municipalité sont la réorganisation des services de l'Administration communale (Greffe municipale, Contrôle des habitants et Bureau technique) et la gestion de la pandémie COVID-19.

### 1.1 *Réorganisation des services de l'Administration communale*

Dans le courant de l'année 2020, la Municipalité a procédé à différents changements au sein du personnel de l'Administration communale suite à une volonté de réorganiser les services, ainsi qu'à deux départs à la retraite.

Les changements suivants sont intervenus :

Mme I. Dougoud, Juriste de formation et au bénéfice d'un Brevet fédéral en assurances sociales, a été engagée en tant que Secrétaire municipale, à 80 %, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020, au Greffe municipal.

Mme N. Pralong, Secrétaire municipale jusqu'au 30 septembre 2020, continue sa carrière professionnelle en tant que Secrétaire à 80 % au Greffe municipal ainsi qu'au Bureau technique.

Mme M. Hilpert, Secrétaire au Greffe municipal et au Bureau technique jusqu'au 30 juin 2020, a repris la responsabilité de Préposée au Contrôle des habitants à 80 %, ceci suite au départ à la retraite de l'ancienne titulaire, Mme M. Cuche. Elle a également été nommée Secrétaire municipale adjointe à 20 %.

M. Y. Gilliéron, titulaire d'un Brevet fédéral de technicien en géomatique, a été engagé au 1<sup>er</sup> août 2020 en tant que Chef de service du Bureau technique à 100 %, ceci afin de remplacer M. S. RoCHAT ayant atteint l'âge de la retraite en août.

## 1.2 Gestion de la pandémie COVID-19

Nous vous communiquons, ci-dessous, les principales conséquences de la pandémie du Coronavirus sur les services communaux.

Dès le 3 mars 2020, des notes ont été établies par la Municipalité pour l'ensemble du personnel communal afin de lui faire part des directives à appliquer, dans le cadre professionnel, conformément aux exigences fédérales. Des informations en la matière ont été transmises aux collaborateurs à chaque fois que cela s'est avéré nécessaire. Du désinfectant, des masques et des gants ont été mis à la disposition des collaborateurs.

Suite aux différentes annonces fédérales et cantonales faites dès le vendredi 13 mars 2020, la Municipalité a pris les décisions suivantes :

### En général :

- Une cellule de crise a été constituée en urgence. Celle-ci était composée de :
  - la Municipalité in corpore,
  - Mme A.-S. Caccia, Responsable RH,
  - Mme M. Hilpert, Secrétaire ad intérim.
- Les collaborateurs qui faisaient partie d'un groupe à risques ont été libérés de l'obligation de travailler jusqu'au 27 avril.
- Un fonds d'un montant de CHF 300'000.-- a été constitué, ceci afin de permettre de distinguer, dans les comptes, les charges liées au Coronavirus des dépenses annuelles budgétisées.
- Une actualité en lien avec le COVID-19 a été ajoutée et mise à jour régulièrement sur le site Internet communal.
- Les manifestations ont été annulées et les demandes de réservation de locaux ont été traitées au cas par cas. Des directives ont été édictées et approuvées par les locataires concernés.
- Trois appareils de mesure de la température ont été achetés et mis à disposition au Service de l'enfance, au Service des travaux et à l'Administration communale.

### Administration communale :

- Entre le 16 mars et le 27 avril, les guichets ont été fermés au public et une permanence téléphonique a été mise en place le matin.
- Les collaborateurs ont été autorisés à réduire leur taux d'activité jusqu'à 50 % pour autant qu'une permanence soit assurée dans chaque service et que le travail courant soit effectué. Les heures supplémentaires ont été bloquées jusqu'au 30 juin.
- En raison de la disposition des locaux, il n'a pas été nécessaire de privilégier le télétravail.
- Les séances prévues entre le 16 mars et le 27 avril ont été reportées.
- Les publications ont été suspendues et les dossiers de la police des constructions ont été traités selon les directives cantonales.
- La salle des combles a été aménagée afin de pouvoir accueillir des séances tout en respectant les distances entre les participants.
- Des plexiglas ont été installés dans les bureaux qui sont partagés par plusieurs collaborateurs.

### Service des travaux :

- Seules les prestations indispensables ont été effectuées entre le 16 mars et le 27 avril.
- La déchetterie est restée ouverte, mais limitée en nombre de personnes.
- Les recommandations de l'Office Fédéral de l'Environnement ont été affichées dans les Ecopoints, à la Déchetterie et sur le site Internet communal.
- Les collaborateurs ont travaillé par équipe (1 jour sur 2) et la disposition des locaux a été adaptée.

**Bâtiments communaux :**

- Les accès aux salles communales ont été interdits et les Sociétés louant les lieux à l'année se sont vues offrir une réduction de loyer.
- Le personnel du Service de conciergerie a effectué des tournus, notamment afin d'assurer la désinfection des locaux du Centre de Vie Infantile. Un service minimum a été effectué dans les locaux de l'Administration communale.
- Les grands nettoyages des bâtiments communaux ont été entrepris, au printemps, par le personnel de conciergerie et par conséquent il a été décidé de ne pas engager de jeunes pour effectuer cette tâche, réalisée habituellement en juillet et en août.
- Les directives de la DGEO ont été appliquées concernant les locaux scolaires.

**Service de l'enfance**

- Le Service de l'enfance a fonctionné selon le plan cantonal de protection édité par l'OAJE.
- Un tournus en personnel a été mis en place pour la période mars-avril.
- L'APEMS du collège du Rosset a été fermé et tous les enfants ont été accueillis au Centre de Vie Infantile du collège des Esserpys.

**Bibliothèque & cabane à livres :**

- La Bibliothèque et la cabane à livres ont été fermées à plusieurs reprises.

**Espaces publics :**

- Les accès aux espaces publics ont été limités et des zones avec port du masque obligatoire ont été définies.
- Les WC publics de la Maison de Commune ont été fermés à plusieurs reprises.

**Divers :**

- Un courrier a été adressé en mars à toutes les personnes de 65 ans et plus afin de les renseigner sur les mesures de précaution et les aides disponibles dans le cadre de cette pandémie.
- Des chaînes de solidarité afin d'aider les personnes dites à risques ont été mises en place au niveau cantonal et communal. La Société de jeunesse s'est portée volontaire pour livrer des courses aux habitants vulnérables. La Bourse communale s'est occupée de la partie financière (avances et facturation) en collaboration avec les livreurs. Quelques citoyens se sont également portés volontaires pour aider les personnes ne pouvant sortir.
- Les loyers de l'Auberge communale de la Charrue (uniquement partie Restaurant) ont été offerts en avril, mai et décembre, ceci suite à la fermeture obligatoire des Etablissements publics.

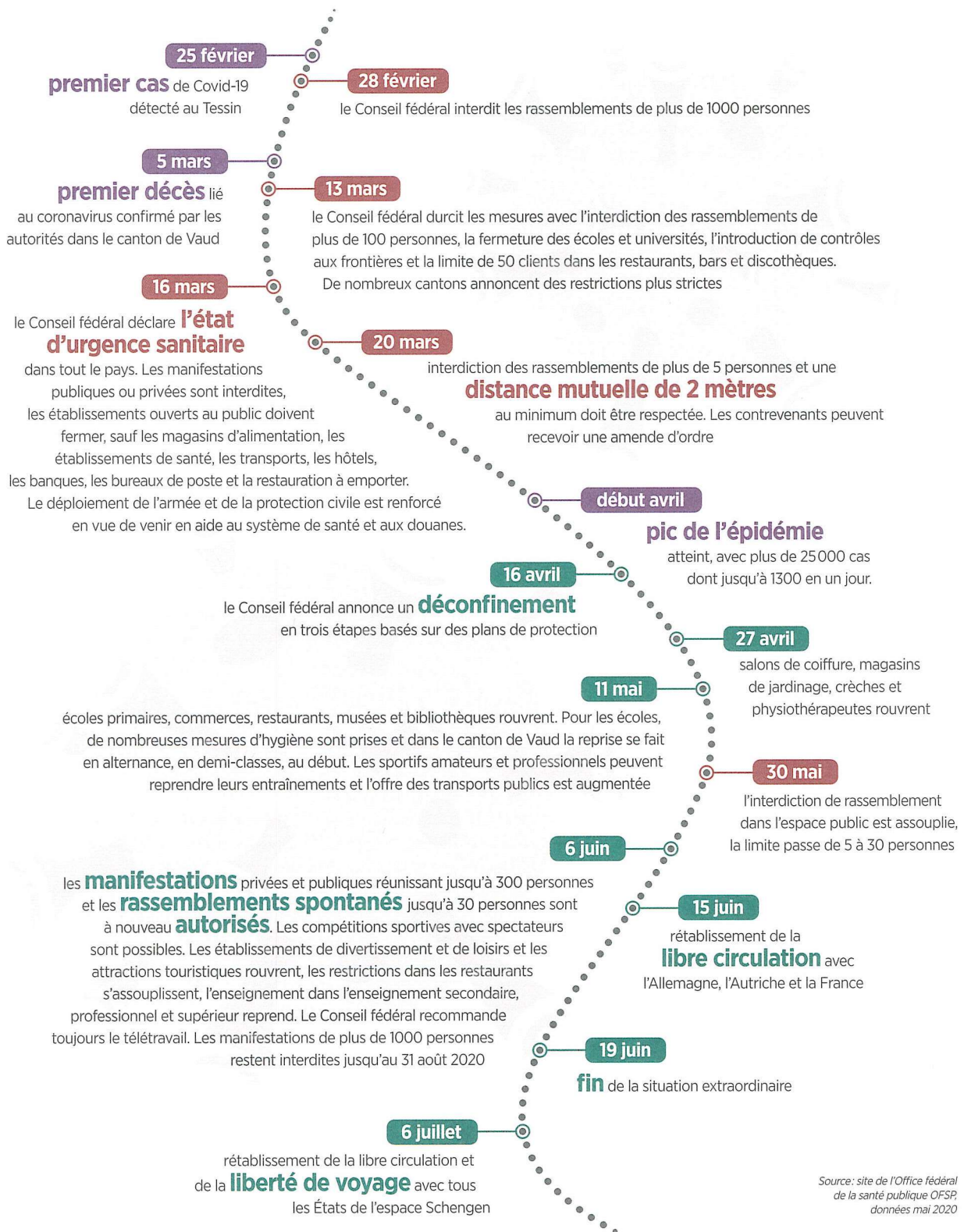
Le 14 septembre, une nouvelle cellule de crise a été formée. Celle-ci est désormais composée de :

- M. D. Crot, Syndic,
- M. L. Mancini, Municipal,
- Mme A.-S. Caccia, Responsable RH,
- Mme I. Dougoud, Secrétaire municipale,
- M. C. Botré, Chef du Service des travaux,
- M. J.-M. Cornu, ASP et représentant de la Task Force cantonale.

Une directive datée du 14 septembre a été distribuée à l'ensemble du personnel concernant notamment les éventuels symptômes, les tests COVID et les résultats de ceux-ci. Cette note résumait également la procédure à suivre en cas de contact avec une personne infectée et les mesures à appliquer en cas de voyage à l'étranger.

## Chronologie des mesures COVID-19 en Suisse lors de la 1<sup>re</sup> vague

Schéma tiré du journal "Point COMMUNE! édition été 2020





## **2. Administration générale, Ressources Humaines et Finances**

### **2.1 Administration générale**

#### **2.1.1 Séances de Municipalité**

L'Autorité exécutive a tenu 39 séances ordinaires, dont 22 in corpore. Elle a traité 698 points, soit en moyenne 18 par séance, notés au procès-verbal.

La Syndicature a été assurée par M. D. Crot et la Vice-présidence par M. B. Jaunin jusqu'au 30 juin 2020, puis par M. L. Mancini dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

#### **2.1.2 Séances du Conseil communal**

La Présidence du Conseil communal a été assurée par Mme M. Rüedi-Bovey.

Les préavis municipaux qui ont été soumis au vote du Conseil communal lors des séances des 5 mars, 18 et 25 juin, 8 octobre et 10 décembre 2020 sont les suivants :

- ❖ 39/2020 Crédit de construction – Secteur Sous-Lavaux : déviation des Eaux Usées et raccordement des Eaux Claires au bassin de rétention
- ❖ 40/2020 Crédit d'étude – Pour une stratégie de modération du trafic motorisé sur l'ensemble du territoire communal
- ❖ 41/2020 Règlement communal sur les procédés de réclame
- ❖ 42/2020 Demande d'acquisition et d'installation de quatre modules externes provisoires du Collège de Prazqueron pour accueillir quatre classes - Demande de crédit complémentaire
- ❖ 43/2020 Demande de crédit complémentaire destiné à l'entretien, à la rénovation et à la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021
- ❖ 44/2020 Remplacement d'un véhicule pour le Service des Travaux
- ❖ 45/2020 Crédit d'étude – Aménagement du chemin des Biolles
- ❖ 46/2020 Crédit d'étude – Aménagement du chemin de la Molliesse DP 55
- ❖ 47/2020 Comptes 2019
- ❖ Rapport de Gestion 2019
- ❖ 48/2020 Crédit d'ouvrage – Passage à niveau "Le Raffort" : participation aux travaux d'entretien des installations du passage à niveau du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB)
- ❖ 49/2020 Vente du Service électrique de Romanel-sur-Lausanne
- ❖ 50/2020 Remplacement des cylindres et lecteurs de badges de l'ensemble des bâtiments communaux
- ❖ 51/2020 Budget 2021
- ❖ 52/2020 Rapport municipal sur le Postulat de Monsieur le Conseiller communal Patrick Maspoli – PPA Village, ses enjeux doivent être suivis lors de chaque dépôt de mise à l'enquête

Vous trouverez plus d'informations concernant la plupart de ces préavis dans les pages qui suivent.

En raison de la pandémie COVID-19, les séances du Conseil communal se sont déroulées à la salle polyvalente, à l'exception de celle du 5 mars 2020.

#### **2.1.3 Demande de bourgeoisie**

En 2020, la Municipalité a transmis au Canton une décision d'octroi de la bourgeoisie selon la nouvelle Loi sur le Droit de Cité Vaudois, ainsi que son Règlement d'application.

#### **2.1.4 Préfecture**

La visite préfectorale n'a pas eu lieu.

#### **2.1.5 Réunions**

Quatre séances du Conseil de l'Union des Communes Vaudoises, qui regroupent cinq Syndics par Districts, ont eu lieu en 2020, essentiellement en visioconférence, comme la plupart des séances officielles.

La Commission intercommunale de la taxe de séjour s'est réunie à plusieurs reprises dans les locaux de Lausanne Tourisme, en fonction des mesures sanitaires. Les buts principaux, cette année, ont été la situation économique et touristique de Lausanne et environs et, d'autre part, le nouveau Règlement sur la perception de la taxe de séjour qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour lequel le Préavis municipal doit passer dans les différentes communes membres pour adoption.

Une séance avec la Commission foncière a eu lieu en présence du Municipal des finances pour établir de nouvelles taxations, suite à des transformations ou à des achats.

Plusieurs séances du Conseil d'Administration du LEB se sont tenues à Echallens ou par visioconférence. Le rapport de gestion de la Compagnie de chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher est disponible sur le site Internet du LEB.

#### **2.1.6 Invitations et échanges**

La Municipalité de Cheseaux-sur-Lausanne a reçu la Municipalité le 5 octobre 2020 au Restaurant Le 7 ième à Cheseaux-sur-Lausanne.

La journée des retraités prévue le 2 octobre 2020 a été annulée en raison de la situation sanitaire liée au COVID-19.

La manifestation "Un arbre un enfant", qui devait se dérouler le 3 octobre 2020, a été annulée. Malgré tout, des arbres ont été plantés, par les collaborateurs du Service des Domaines de la Ville de Lausanne, dans les bois de Vernand-Dessus pour célébrer la naissance des enfants romanellois et lausannois nés en 2019.

De plus, la Municipalité a répondu à plusieurs invitations, selon ses disponibilités et les mesures en vigueur en raison du Coronavirus.

#### **2.1.7 Nonagénaires**

Au cours de l'année 2020, sept habitants de la Commune de Romanel-sur-Lausanne ont fêté leur 90<sup>e</sup> anniversaire. En raison de la pandémie de Coronavirus, seuls deux nonagénaires ont pu rencontrer la Municipalité ou une délégation de celle-ci pour marquer cet événement. Pour les autres, ce n'est que partie remise; les visites de l'Autorité communale reprendront dès que la situation sanitaire le permettra.

## **2.2 Ressources Humaines**

### **2.2.1 Personnel communal, cours, journées d'études, séminaires**

Les formations prévues ou envisagées pour 2020 ont, pour la plupart, été reportées en raison de la situation sanitaire.

La moitié des collaborateurs a pu bénéficier d'une formation sur la sécurité informatique. La deuxième partie des employés est en attente d'une nouvelle date pour effectuer ce cours. Il aura lieu dès que la situation sanitaire le permettra.

Mme M. Hilpert a suivi la formation de base pour le Contrôle des habitants et le Bureau des étrangers.

Mme A. Ravessoud a suivi une formation sur les poursuites et la gestion des salaires.

Des "refresh" ont été effectués dans le cadre des cours de 1<sup>er</sup> secours et les collaborateurs ayant été engagés en 2020 ont été formés.

### **2.2.2 Sortie du personnel**

La sortie prévue le 26 juin 2020 a été annulée.

### **2.2.3 Offres d'emploi**

Nous avons enregistré et répondu à 49 offres d'emploi spontanées concernant l'ensemble des services communaux.

## **2.3 Finances**

### **2.3.1 Responsabilités et missions**

La Bourse communale assume les responsabilités suivantes :

- tenue de la comptabilité générale et clôture des comptes,
- gestion des salaires et du personnel,
- planification des besoins en liquidités et propositions des mesures d'emprunts ou de placements,
- gestion des paiements des débiteurs et des créanciers,
- gestion du portefeuille d'assurances et suivi des sinistres annoncés,
- gestion des diverses facturations et du contentieux,
- coordination et élaboration du budget de fonctionnement et du plan des investissements,
- planification, études et analyses financières,
- décompte et assujettissement TVA.

Dans le cadre de ses missions, la Bourse communale accomplit également les tâches énoncées ci-après :

- arrêté d'imposition,
- élaboration et mise à jour de la planification financière communale,
- perception de taxes (séjour, déchets, raccordement au réseau d'égouts) et facturation des prestations communales,
- ventes des cartes CFF.

### 2.3.2 Evolution de l'endettement communal

Le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 a été fixé à CHF 39'000'000.-- et approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 10 novembre 2016. A fin 2020, il s'élève à CHF 18'841'069.90.

Le 11 mars 2020, la Municipalité a procédé au remboursement d'un emprunt de CHF 1'000'000.-- auprès du Fonds de compensation AVS. Le montant total de l'endettement s'établit ainsi à CHF 14'000'000.-- à fin 2020.

Le 24 novembre 2020, suite à l'encaissement du 1<sup>er</sup> acompte pour la vente du réseau électrique, au 31 décembre 2020, un montant de CHF 1'000'000.-- a été prêté à la Commune de Schwaderloch (AG) à 0 %, du 16 décembre 2020 au 31 décembre 2021, ceci afin d'éviter les intérêts négatifs sur nos comptes de liquidités.

### 2.3.3 Gestion des investissements

Les investissements font l'objet d'une planification dont le détail est intégré dans le préavis relatif au budget. Cette planification permet d'anticiper les futurs besoins de financement et assure au Conseil communal une vision sur les projets à venir.

La gestion financière courante des investissements fait partie des tâches incombant à la Bourse communale; les principes généraux retenus pour la gestion des investissements sont les suivants :

- les factures d'investissements sont traitées en suivant le même processus de validation que les factures relatives aux charges de fonctionnement;
- le début de l'amortissement intervient, en principe, au début des travaux ou lors du début de l'utilisation de l'objet;
- la charge de l'amortissement obligatoire est calculée sur la base des indications figurant dans le préavis initial;
- les investissements bénéficient d'un statut "bouclé" lorsque toutes les dépenses et les recettes sont intégrées et que le service des finances a la confirmation du service en charge de l'investissement concerné que ce dernier peut être bouclé;
- les investissements sont considérés comme terminés lorsque l'intégralité des dépenses nettes ont été amorties par le compte de fonctionnement.

Ces principes s'appliquent de manière similaire tant lors de l'établissement des budgets que lors de la clôture des comptes, ceci dans une perspective de planification à long terme des investissements. Font exceptions les éventuels amortissements extraordinaires découlant de situations exceptionnelles.

### 2.3.4 Impôts

La facturation et la perception des impôts communaux sont effectués par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI). La rétrocession intervient régulièrement au cours de l'année, facilitant la gestion de la trésorerie de la Commune.

Au mois de février suivant la clôture de l'exercice, l'ACI présente un décompte final de la perception des impôts pour l'année écoulée. Ce décompte permet à la Bourse communale d'intégrer le détail des opérations fiscales dans les comptes de fonctionnement. L'ACI fournit également le montant recommandé pour la prise en compte des pertes prévisibles sur le montant des impôts à recevoir. Ce montant est considéré dans la provision pour arriérés d'impôts.

### 2.3.5 Abonnements CFF

La Commune de Romanel-sur-Lausanne a mis à disposition des cartes journalières "Commune", 2 par jour, destinées à profiter d'escapades d'une journée en train, bus, car postal ou bateau, au prix de CHF 45.-- la carte journalière.

Prix de revient annuel pour la Commune de Romanel-sur-Lausanne : CHF 14'000.-- par abonnement.

Les cartes journalières peuvent être obtenues auprès de la Bourse communale. Elles peuvent être acquises au plus tôt deux mois avant la date du départ. Il y a la possibilité d'acheter plusieurs billets, mais pour trois jours consécutifs au maximum.

| Année | Total du nombre de billets à disposition | Total du nombre de billets vendus | Taux d'utilisation en % |
|-------|--|-----------------------------------|-------------------------|
| 2020  | 730                                      | 356                               | 48.7 %                  |
| 2019  | 730                                      | 540                               | 73.9 %                  |
| 2018  | 730                                      | 547                               | 74.9 %                  |

La baisse constatée pour l'année 2020 est évidemment liée à la situation de la pandémie COVID-19.

La suppression de la carte journalière "Commune" est programmée pour fin 2023.

### 2.3.6 Fiduciaire

En date du 10 décembre 2020, conformément au mandat confié, la fiduciaire a procédé à un contrôle intermédiaire surprise. Le travail suivant a été effectué :

- la tenue des caisses (Bourse communale et Contrôle des habitants),
- contrôle des mouvements enregistrés sur les comptes de liquidités entre le 01.09 et le 31.10.2020,
- la concordance des transferts de liquidités et dates valeurs,
- validation du processus des sauvegardes informatiques.

A l'issue du contrôle, aucune anomalie n'a été constatée et la bonne tenue générale des comptes précités a été confirmée. Les contrôles plus approfondis sur certains chapitres, choisis aléatoirement, seront effectués sur les comptes finaux.

## CHAPITRE II

### Dicastère de M. Denis FAVRE

|                   |                                    |   |                                |  |
|-------------------|------------------------------------|---|--------------------------------|--|
| <b>Contenu :</b>  | <b>1. Introduction</b>             | <b>2. Urbanisme, infrastructures liées au développement durable</b> |                                |  |
|                   | <b>3. Police des constructions</b> | <b>4. Forêts et domaines</b>  | <b>5. Informatique</b>         |  |
|                   |                                    | * * *   |                                |  |
| <b>Effectif :</b> | Bureau Technique :                 | 1 chef de service   | M. S. Rochat, jusqu'au 30.08   |  |
|                   |                                    |   | M. Y. Gilliéron, dès le 01.08  |  |
|                   |                                    | 1 collaboratrice technique  | Mme N. Zurich                  |  |
|                   |                                    | 1 secrétaire  | Mme M. Hilpert, jusqu'au 30.06 |  |
|                   |                                    |   | Mme N. Pralong, dès le 01.10   |  |
|                   | Informatique                       | 1 responsable   | M. B. Cand                     |  |
|                   |                                    | 1 remplaçante   | Mme M. Hilpert                 |  |

### 1. Introduction

Les préoccupations de la Municipalité dans le courant de l'année 2020 ont été orientées sur les dossiers suivants :

- l'espace "Blécherette" impactant la partie Sud-Est de la commune,
- l'implantation du Service des Automobiles et de la Navigation (SAN)
- le développement du PPA Le Village et du PQ Pré Jaquet.

Ces thèmes sont développés sous le point 2 du présent chapitre.

### 2. Urbanisme, infrastructures liées au développement durable

#### 2.1 Urbanisme

Toutes les informations pour notre commune, ainsi que le rapport complet sur les activités du PALM sont disponibles sur le site internet : <https://lausanne-morges.ch/>

M. D. Favre, Conseiller municipal à Romanel-sur-Lausanne participe au COPIL (comité de pilotage) en tant que président du SDNL. Les COPIL 2020 ont eu lieu en visioconférence.

#### 2.2 Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL)

Toutes les informations pour notre commune, ainsi que le rapport complet sur les activités du SDNL sont disponibles sur le site internet : <http://www.sdnl.ch>



Le bureau du SDNL est composé comme suit, pour la législature en cours:

M. D. Favre, Conseiller municipal à Romanel-sur-Lausanne, Président depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019  
M. J.-F. Thuillard, Syndic de Froideville et Député, Vice-Président  
M. E. Fleury, Conseiller municipal à Cheseaux-sur-Lausanne  
M. L. Andriotis, Chef de projet du SDNL

Plusieurs GROFIL (groupe de pilotage) ont été organisés dans le courant de l'année en visioconférence.

### **2.3 Pôle économique Romanel-Nord – Lausanne-Vernand**

Suite à l'abandon du Plan Directeur Localisé intercommunal "Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne" en 2018, une nouvelle étude d'image directrice a été lancée sur un périmètre plus restreint, dans le même secteur, qui ne concerne cette fois-ci que les zones industrielles et d'activités.

En effet, afin d'éviter un manque de surfaces dédiées à l'activité secondaire dans le périmètre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges, l'objectif pour ce secteur est de densifier les zones d'activités pour stimuler la réalisation d'un pôle économique. Le SDNL pilote cette démarche et rassemble à nouveau les deux communes territoriales et les services partenaires de l'état en charge de l'environnement, de la mobilité et des routes, du développement territorial et de l'économie et de l'innovation (DGE, DGMR, SDT, SPEI).

Le rapport final sur la vision d'avenir a été validé. Les travaux de mise en place des affectations définitives de cette zone sont en cours et devraient vraisemblablement faire l'objet d'un PAC (Plan d'Affectation Cantonal).

### **2.4 Espace Blécherette**

Une idée formulée en 2012 déjà, qui a fait l'objet d'une étude particulière dans un secteur emblématique de la Ville de Lausanne et de l'agglomération à la composante agricole marquée.

De grands objectifs pour un grand espace.

Dans ce contexte, l'objectif du mandat est d'élaborer une vision directrice cohérente, partagée et opérationnelle pour ce secteur, avec le programme spécifique suivant :

- proposer un intitulé fédérateur pour le projet, qui s'appelle actuellement "Espace Blécherette",
- développer une vision directrice adaptée au contexte actuel sur la base des orientations définies par la vision validée en 2012,
- initier une collaboration avec les exploitations agricoles concernées,
- réaliser une démarche participative avec les associations et les milieux concernés,
- définir des mesures opérationnelles pour l'ensemble du projet et proposer une démarche de mise en œuvre par étapes,
- estimer les coûts de ces mesures, en termes d'investissements et d'entretien ultérieur,
- proposer une gouvernance propre au secteur, afin de garantir la mise en œuvre du projet.

Ces démarches ont été ralenties en 2020 par l'impossibilité d'organiser des ateliers participatifs, en raison des conditions sanitaires dues au Coronavirus.

## 2.5 **Service des Automobiles et de la Navigation (SAN)**

La commune a pris connaissance que le SAN ne pourrait plus se faire sur le site de la Saugé et serait probablement réalisé dans le périmètre de Lausanne-Vernand. Pour préciser cette information, une visioconférence sera organisée début 2021. MM. D. Crot et D. Favre, accompagnés par un représentant du responsable du Bureau Technique, y participeront.

## 2.6 **Plan Partiel d'Affectation "Le Village"**

Le Plan Partiel d'Affectation "Le Village" est entré en force le 1<sup>er</sup> septembre 2018 sur l'ensemble de son périmètre, y compris les deux zones hachurées qui ont été préalablement refusées par le Service du Développement Territorial du Canton de Vaud.

Les conséquences de cette approbation n'ont certainement échappé à personne dans la Commune de Romanel-sur-Lausanne; les enquêtes publiques se sont succédées, suivies des autorisations de construire pour l'ensemble des bâtiments en cours de construction à ce jour, voire prochainement au bénéfice d'un permis d'habiter.

Les conséquences pour l'Autorité communale de l'augmentation de la population dans ces zones, impliquent une adaptation des réseaux routiers contraignant la Municipalité à projeter des élargissements de chaussée, la création de trottoirs pour la mobilité douce en minimisant autant que possible les intérêts des propriétaires fonciers au droit de ces voies d'accès.

Nous vous rappelons que les plans et Règlement du PPA "Le Village" sont disponibles sur le site Internet communal, sous la rubrique "Police des constructions".

2 préavis d'études pour le développement des infrastructures au sein du périmètre du PPA "Le Village" ont été présentés et soumis au vote du Conseil communal (chemins des Biolles, Molliesse-Ecureuils)

Les taxes communautaires des permis de construire entrés en force dans le courant de l'année ont été facturées par la Bourse communale.





## 2.7 Plan de Quartier "Pré Jaquet"

Les différents permis de construire délivrés démontrent en partie le futur visage de ce quartier qui accueillera un nombre projeté de 345 habitants.

Le plan et le Règlement du PQ "Pré Jaquet" sont également disponibles sur le site Internet communal, sous la rubrique "Police des constructions".

Les taxes communautaires des permis de construire entrés en force dans le courant de l'année ont également été facturées par la Bourse communale.



## 3. Police des constructions

### 3.1 Permis de construire délivrés en 2020

13 permis de construire ont été délivrés :

| Adresse                   | Description de l'ouvrage   |
|---------------------------|--|
| Ch. du Village 20         | Transformation - Aménagement d'un caveau dans un local voûté existant en sous-sol et mise en place d'un carnotzet dans un local adjacent à ce dernier  |
| Ch. de Sous-Mont 6        | Reconstruction après démolition - Démolition des bâtiments ECA 141/142/143 et construction de 3 immeubles d'habitation de 2 x 7 appartements et 1 x 6 appartements, d'un parking souterrain de 19 places et d'un parking extérieur de 5 places. PAC air-eau, panneaux solaires 220 m <sup>2</sup> et plantation de 15 arbres |
| Ch. du Village 35         | Construction nouvelle - Démolition du bâtiment existant et création de 3 immeubles contigus de 7 appartements, d'un parking souterrain de 21 places, abris PC et 4 places de parc extérieures  |
| Ch. des Mésanges 5        | Changement ou nouvelle destination des locaux - Aménagements intérieurs pour activités de production de fabrication. Suppression d'un parking souterrain et suppression de 20 places de stationnement  |
| Ch. de la Judée 21a à 31b | Construction nouvelle - Construction de 6 villas jumelles (Minergie) et de 3 garages pour 4 voitures chacun. Création de places de stationnement extérieures   |
| En Félezin                | Transformation - Création d'une salle de fitness pour des cours collectifs dans le centre commercial Migros Romanel  |
| Ch. de la Judée 5         | Transformation - Travaux de transformation de l'habitation existante   |
| Ch. des Terreaux 6        | Construction nouvelle - Démolition du bâtiment ECA 8. Construction de 3 immeubles contigus de 6 logements chacun et d'un parking souterrain commun de 20 places de parc  |
| Ch. de la Molliesse 11    | Construction nouvelle - Bâtiment villageois de 3 logements avec dépendance   |
| Ch. de Sous-Mont 4        | Rénovation totale - Démolition et reconstruction d'une remise  |

|   |  |
|---|--|
| <b>Ch. des Terreaux 4</b>                 | Changement ou nouvelle destination des locaux - Création d'un appartement dans un bâtiment existant  |
| <b>Ch. des Ecureuils</b>                  | Construction nouvelle - Construction d'un tunnel agricole pour cultures maraîchères  |
| <b>Ch. de la Molliesse 5, 7, 9a et 9b</b> | Construction nouvelle - Construction de 4 bâtiments contigus pour un total de 27 logements avec un parking souterrain de 26 places de parc et 4 places extérieures |

### 3.2 Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés en 2020

11 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés :

| Adresse                    | Description de l'ouvrage  |
|----------------------------|---|
| <b>Ch. de Sous-Mont 3</b>  | Réfection et transformation de la ferme ECA No 177, création de 5 appartements, réalisation d'un garage couvert (4 places) et d'une surface de stationnement (6 places) |
| <b>Rte d'Echallens 34</b>  | Création d'une zone de stockage clôturée  |
| <b>Ch. de la Source 6</b>  | Démolition des bâtiments ECA Nos 194 a et b, 206 et 509   |
| <b>Rte d'Echallens</b>     | Transformation et agrandissement d'une agence de location de machines   |
| <b>Ch. du Village 19</b>   | Rénovation du restaurant "L'Adore" au goût du jour, rafraîchissement et modernisation des salles d'eau de l'hôtel   |
| <b>Ch. du Village 20</b>   | Aménagement d'un caveau dans un local voûté existant en sous-sol et mise en place d'un carnotzet dans un local adjacent à ce dernier                                    |
| <b>Rte d'Echallens 5</b>   | Réfection d'un mur de soutènement côté voies ferrées du LEB sur parcelle privée   |
| <b>Ch. de la Source 39</b> | Construction d'un garage souterrain et d'une terrasse   |
| <b>Rte d'Echallens 20</b>  | Modification d'une ouverture en façade Ouest  |
| <b>Ch. du Bochet 35</b>    | Adjonction d'une véranda non-chauffée à la villa existante  |
| <b>Ch. des Terreaux 4</b>  | Création d'un appartement dans un bâtiment existant   |

### 3.3 Dispenses d'enquête publique en 2020, selon art. 111 LATC

16 dispenses d'enquête publique ont été délivrées :

| Adresse                          | Description de l'ouvrage                            |
|----------------------------------|---|
| <b>Ch. du Village 19</b>         | Modification de l'emplacement du cabanon ECA No 278 |
| <b>Ch. de la Source 16 et 18</b> | Rafraîchissement des façades                        |
| <b>Ch. des Terreaux 1</b>        | Rénovation intérieure des sols et des murs          |
| <b>Ch. de la Source 37</b>       | Rénovation intérieure d'une villa individuelle      |
| <b>Ch. des Terreaux 1a</b>       | Modifications du galetas                            |
| <b>Ch. du Village 25</b>         | Remplacement des trois portes de garage             |
| <b>Ch. du Raffort 5</b>          | Pose de deux containers                             |

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Ch. des Terreaux 1</b>   | Mise à disposition des locaux à des fin de travail pour l'ensemble du bâtiment |
| <b>Ch. du Brit 17</b>       | Rénovation du chauffage et du système de production d'eau chaude du bâtiment   |
| <b>Rte d'Echallens 1</b>    | Rénovation de la terrasse  |
| <b>Chemin du Village 24</b> | Installation d'une caissette "Le Matin Dimanche"                               |
| <b>Ch. des Biolles</b>      | Création d'un chemin d'accès à la Parcelle No 37                               |
| <b>Ch. du Village 25</b>    | Rénovation intérieure d'un appartement   |
| <b>Ch. de la Source 15</b>  | Suppression d'une partie de la haie et pose d'une clôture en treillis          |
| <b>Ch. du Taulard 9A</b>    | Pose d'une pergola de 24 m <sup>2</sup> en remplacement du store existant      |
| <b>Ch. de l'Orio 28</b>     | Rafraîchissement des façades   |

### 3.4 Bureau technique

L'effectif du Bureau Technique est représenté dans le tableau ci-dessous :

| Description                           | Romanel-sur-Lausanne | Jouxens-Mézery | Sullens |
|---------------------------------------|----------------------|----------------|---------|
| <b>Secrétaire</b>                     | 32.5 %               | --             | --      |
| <b>Collaboratrice technique</b>       | 62.5 %               | --             | --      |
| <b>Chef de service jusqu'au 31.08</b> | 65 %                 | 25 %           | 10 %    |
| <b>Chef de service dès le 01.08</b>   | 85 %                 | --             | 15 %    |

Suite au départ à la retraite au 30 août du Chef de service, M. S. Rochat, la Municipalité de Jouxens-Mézery a dénoncé, pour cette même date, la convention de collaboration qui la liait avec les Communes de Sullens et de Romanel-sur-Lausanne. Dès lors, l'organisation intercommunale a été revue et une convention adaptée aux besoins des deux Communes partenaires a été établie et signées par les Municipalités de Sullens et de Romanel-sur-Lausanne.

La Municipalité, soutenue par la Responsable des Ressources Humaines, après étude des dossiers de candidature reçus, a décidé d'engager au 1<sup>er</sup> août 2020, M. Y. Gilliéron au poste de Chef de service du Bureau technique. Ce dernier est en charge de la police des constructions, du système d'information sur le territoire et de l'urbanisme. Il possède un Brevet fédéral de technicien en géomatique et il a travaillé précédemment au bureau technique des communes du cercle de Corsier.

## 4. Forêts et domaines

### 4.1 Les jardins familiaux

Les activités des 55 locataires se poursuivent.

### 4.2 Forêts

#### 4.2.1 Généralités

L'entretien courant est assuré par le Service forestier de la Venoge. Un élagage est entrepris sur les parcelles forestières de la commune.

## 4.2.2 Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge

Le Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge comprend les communes suivantes :

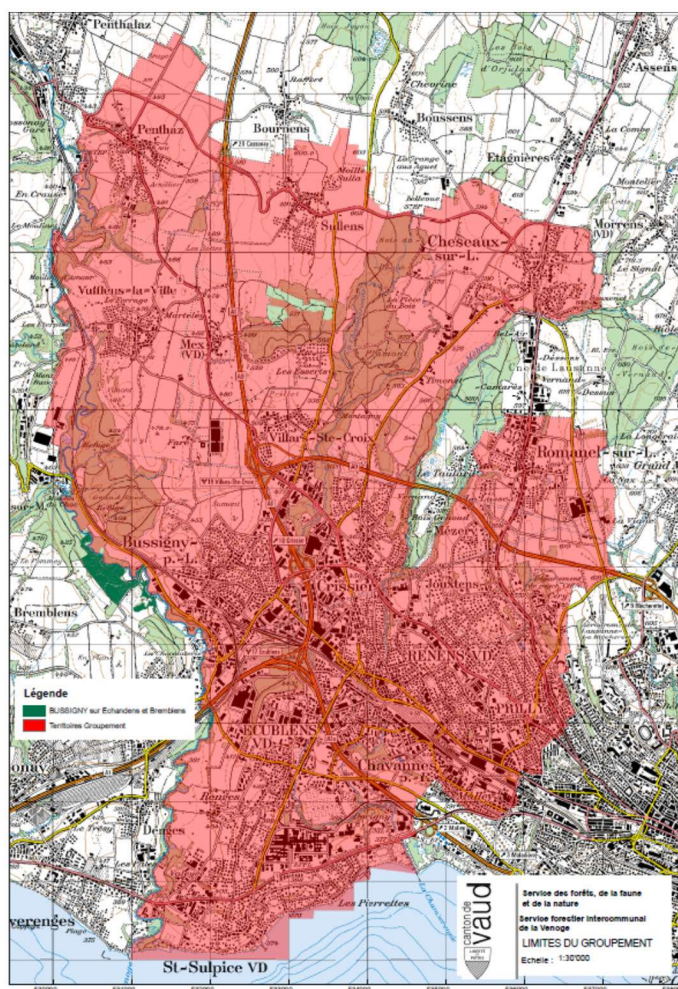
Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne - Crissier - Ecublens - Jouxens-Mézery - Mex - Penthaz - Prilly - Romanel-sur-Lausanne - Renens - Saint-Sulpice - Sullens - Villars-Sainte-Croix - Vuflens-la-Ville.



### Surfaces forestières gérées

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (500 propriétaires)



### But

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

## Structure légale

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

### Législature 2016-2021

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Président du comité :          | M. Jean-Claude Glardon, Municipal de Bussigny-près-Lausanne |
| Vice-Président du comité :     | M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens                      |
| Membre du comité :             | M. Pierre Haemmerli, Municipal de Cheseaux-sur-Lausanne     |
| Secrétaire du comité :         | M. Laurent Robert   |
| Président de l'assemblée :     | M. Laurent Bovay, Municipal de Crissier                     |
| Vice-Président de l'assemblée: | M. Denis Favre, Municipal de Romanel-sur-Lausanne           |
| Secrétaire de l'assemblée :    | Mme Emmanuelle Pellet                                       |
| Caissier comptable :           | M. Michel Gisclon, Boursier de Bussigny-près-Lausanne       |
| Garde forestier :              | M. Laurent Robert   |

## Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion n'a pas eu compte tenu des mesures COVID; néanmoins les comptes 2019 ont été acceptés par courrier. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget, a eu lieu le 30 septembre 2020 à Sullens.

## Séances du comité

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement. En résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité, mise à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- Analyse et mandat d'élaboration du nouveau plan de gestion des forêts pour l'ensemble des propriétaires du Groupement.
- Attribution de nouveaux mandats aux entreprises pour pallier l'absence de collaborateurs affectés par les mesures COVID.
- Organisation de cours de formation pour les entreprises pour inciter les entreprises mandatées à optimiser les mesures de sécurité.
- Au total, le comité s'est réuni à 6 reprises.

## Contrats de gestion

Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement étaient liées par un contrat de gestion degré 1 ce qui implique que toutes les factures et revenus sont comptabilisés par les communes après avoir été consultés ou validés par le garde forestier.

Depuis le début 2017, 11 communes sont gérées selon le contrat de degré 3 pour une durée de 6 ans. Ce qui signifie que tous les coûts et les recettes liés à l'entretien des forêts sont pris en charge par le Groupement. Les budgets correspondent au solde annuel pour chaque commune; ce montant figure dans le contrat de bail. Lesdites communes sont : Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, St-Sulpice, Sullens, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-la-Ville. Quant aux autres, elles sont toujours gérées selon le degré 1.

## Activités forestières 2020

Encadrement et soutien logistique pour de nombreux "canapés forêt" sur les Communes de Bussigny-près-Lausanne, Crissier, Cheseaux-sur-Lausanne, Ecublens, Prilly, Jouxens-Mézery, Vufflens-la-Ville et Saint-Sulpice.

### Bois prélevé sur le Groupement forestier

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement il a été prélevé 3'820 m<sup>3</sup> de bois (3'950 m<sup>3</sup> en 2019).

## 5. Informatique

Ce service est sous la responsabilité de M. B. Cand, qui est remplacé par Mme M. Hilpert. Mme A. Ravessoud s'occupe du suivi des sauvegardes.

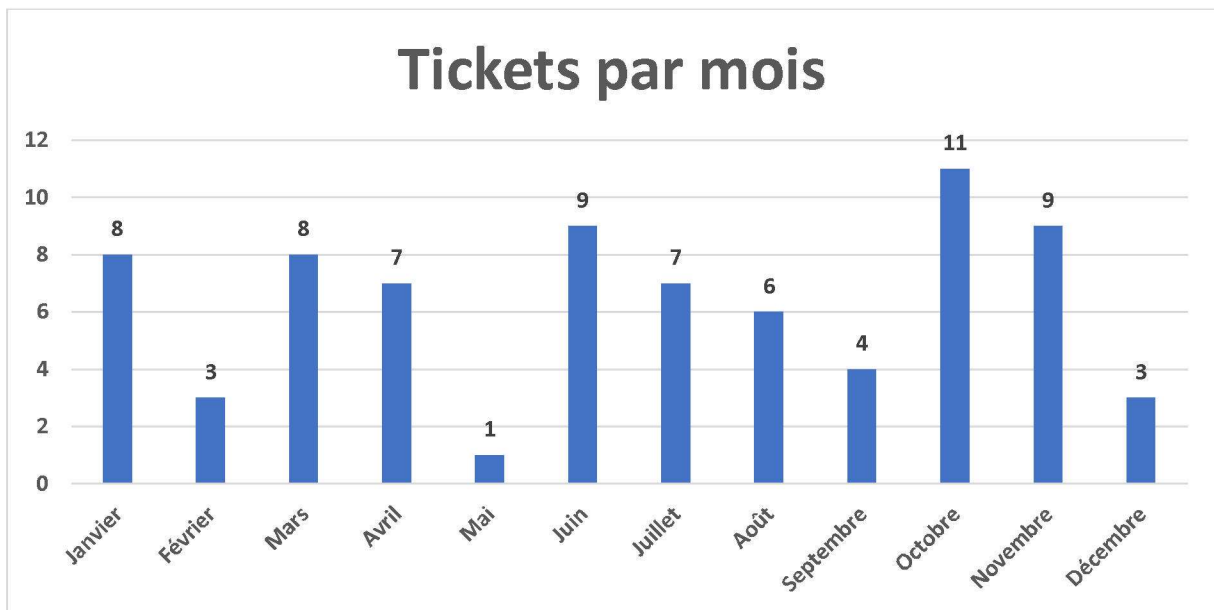
Tout le système informatique fonctionne bien. Il n'y a pas eu d'interruption du système informatique, ni de panne, durant l'année écoulée.

Les performances ont été bonnes et aucune plainte n'a été recensée. Seules des demandes de type "classique" ont été transmises au service desk.

Le seul point qui a posé problème concerne celui de la double authentification pour les cinq personnes qui peuvent se connecter depuis l'extérieur sur du matériel spécifique (tablette, PC 2 en 1 et Yubikeys). Le format de ces appareils a causé un problème de lenteur d'affichage. Ce point est maintenant résolu suite à une mise à jour du matériel et du logiciel.

Interventions de la Société Exel Informatique SA :

La Société Exel Informatique SA intervient sur le réseau communal en fonction des demandes qui lui sont transmises (support ou nouvelles demandes). En 2020, 76 interventions ont été effectuées par le prestataire (94 interventions en 2019).



## CHAPITRE III

### Dicastère de M. Luigi MANCINI

| <u>Contenu</u> :  | 1. Introduction              | 2. Services Industriels  | 3. Service des Bâtiments |
|-------------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------|
|                   | 4. SDIS et Protection civile | 5. Sociétés Locales      |                          |
|                   |                              | * * *                    |                          |
| <u>Effectif</u> : | Services Industriels :       | 1 ouvrier spécialisé     | M. B. Cand               |
|                   |                              | 1 ouvrier communal       | M. G. Donnet             |
|                   | Bâtiments communaux :        | 1 ouvrier spécialisé     | M. B. Cand               |
|                   |                              | 3 concierges             | Mme C. Cand              |
|                   |                              |                          | M. F. Flüeler            |
|                   |                              |                          | Mme S. Wittmer           |
|                   |                              | 2 concierges auxiliaires | Mme M. Dubach            |
|                   |                              |                          | Mme G. Manco             |

## 1. Introduction

Dans le courant de l'année 2020, le sujet qui a particulièrement occupé la Municipalité dans le domaine des Services Industriels est :

- la vente du réseau d'électricité à Romande Energie SA, en lien avec le Préavis municipal No 49-2020 "Vente du Service électrique de Romanel-sur-Lausanne" accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 8 octobre 2020;
- panne du réseau électrique au chemin de la Covatannaz.

## 2. Services Industriels

### 2.1 Service électrique

#### 2.1.1 Alimentation en électricité

Le Service de l'Electricité de Lausanne alimente en moyenne tension la commune par 2 points d'entrées. La configuration de base est faite de manière à ce que le réseau soit séparé en deux, avec la partie industrielle (Marché Migros, Es-Vuaz) alimentée depuis la sous-station Tenalaz (Lausanne), via la sous-station Es-Vuaz, et le reste du village depuis la sous-station Pétause (Lausanne), via la sous-station Boxer.

#### 2.1.2 Travaux spécifiques

##### Pannes

Plusieurs coupures planifiées ont eu lieu sur notre réseau BT les 20 janvier, 9 et 28 juillet et 7 octobre 2020. 208 consommateurs finaux ont été touchés par ces coupures.

## Panne du réseau électrique au chemin de la Covatannaz

Le 7 juillet 2020, la Société Romande Energie SA est intervenue, suite à la demande des Services Industriels de Romanel-sur-Lausanne, en raison d'un problème électrique dans plusieurs immeubles au chemin de la Covatannaz. Pendant les premières investigations, le dépanneur décisionnel de Romande Energie a constaté qu'il y avait un défaut sur le câble du type plomb 95+50 - Départ n°5 de l'armoire "Taulard".

8 immeubles de cette rue étaient touchés par cette panne. Ce type d'intervention sur des câbles plomb nécessite soit un remplacement complet du câble soit une recherche fine pour trouver le défaut. Le dépanneur décisionnel et son responsable ont pris l'option de faire une recherche fine.



Afin de ne pas laisser les clients des Services Industriels sans électricité, les équipes de Romande Energie ont mis en place des installations provisoires pour chaque immeuble et ceci à l'aide de câble aérien du type 4 x 25 mm<sup>2</sup> ALrm. TORSADE.



Une longueur totale de 1'000 m de câble aérien a été mise en place. Pour cette intervention, 5 constructeurs, 2 apprentis et 2 responsables d'exploitations du service MBT de Romande Energie SA étaient présents.

Le 8 juillet 2020, l'entreprise Nexans Suisse SA qui est spécialisée dans les recherches de défauts sur les câbles plomb est intervenue pour identifier avec précision le défaut, ensuite c'est l'entreprise Georges Demierre SA qui a procédé aux travaux de génie civil.

Les responsables d'exploitations MBT ont constaté une destruction du câble au niveau d'une jonction plomb. Comme ce type de câble est posé dans des caniveaux enrobés de sable, il n'était pas possible de retirer le câble pour le remplacer, sans compter que cela nécessitait de faire des ouvertures sur les dérives qui alimentaient les immeubles.



Le 9 juillet 2020, les constructeurs MBT, sous la conduite du responsable d'exploitation, ont remplacé le câble détruit par un câble du type synthétique XN CLN 4x150 Al et confectionné deux jonctions plomb/synthétique. A 16h00, toutes les installations des clients étaient en service normal.

Ensuite, c'est l'entreprise de Georges Demierre SA qui est intervenue pour procéder à la remise en état de la chaussée.



### **2.1.3 Travaux d'entretien**

Pour l'essentiel, les travaux d'entretien sont réalisés par notre personnel, selon un programme préétabli. Les entretiens nécessitant l'intervention de machines (par ex. nacelles) ou d'outillage spécifique (par ex. dispositifs de mesure), sont confiés à des entreprises privées.

### **2.1.4 Travaux administratifs**

Aucune modification n'a été apportée aux travaux administratifs. De ce fait, ils sont toujours confiés aux Sociétés Romande Energie Commerce SA, Romande Energie SA et Betelec SA, ingénieurs-conseils en électricité.

### **2.1.5 Etudes en cours**

#### **Facturation et contentieux**

La société ReCom effectue la facturation, le contentieux et le suivi des clients.

5 abonnés ont fait l'objet de coupures de courant, sur les 14 abonnés qui ont été mis en garde, mais tous se sont acquittés des factures non-payées.

#### **Chemin des Biolles**

Le Préavis municipal No 32/2019 intitulé "Installation d'une nouvelle cabine de distribution Basse Tension au chemin des Biolles", adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 20 juin 2019, a été établi en collaboration avec le Bureau Betelec SA.

Le mandat relatif à cette réalisation a été attribué à Romande Energie SA en date du 29 avril 2019, et ceci conformément aux démarches qui doivent être appliquées lors d'un marché public (procédure sur invitation).

Ces travaux ont été réalisés en 2020.

#### **Chemin des Terreaux**

Le Préavis municipal No 34/2019 intitulé "Installation d'une nouvelle cabine de distribution Basse Tension au chemin des Terreaux", adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 26 septembre 2019, a été établi en collaboration avec le Bureau Betelec SA.

Le mandat relatif à cette réalisation a été attribué à Romande Energie SA en date du 7 octobre 2019, et ceci conformément aux démarches qui doivent être appliquées lors d'un marché public (procédure sur invitation).

Ces travaux ont été réalisés en 2020.

### **2.1.6 Bureau mandataire**

Le Bureau Betelec SA a effectué les tâches suivantes :

- mise à jour des plans et schémas Basse Tension et de l'éclairage public.
- préparation du cahier des charges pour l'appel d'offres lié à l'extension du réseau électrique.

## Eclairage public

Des travaux de maintenance ont été réalisés.

## Contrôle des installations

Il n'y a pas eu de contrôle périodique en 2020.

## Cadastre et saisie informatique des données

Relevé et mise à jour des plans du cadastre selon les travaux exécutés (introductions, extension du réseau, nouveaux équipements, etc.).

Suivi des demandes lors de fouilles par d'autres services.

Mandat confié à Betelec SA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### 2.1.7 Service de piquet

Le service de piquet et de dépannage pour notre commune a été assuré par Romande Energie SA.

### 2.1.8 Tarifs

Les tarifs du timbre d'acheminement ont subi une augmentation d'une moyenne de 2,72 % pour l'année 2020.

## 3. Service des bâtiments

### 3.1 Liste des bâtiments communaux

#### Commune de Romanel-sur-Lausanne - Bâtiments communaux



Le Raffort



L'Ancienne laiterie



Le Four banal



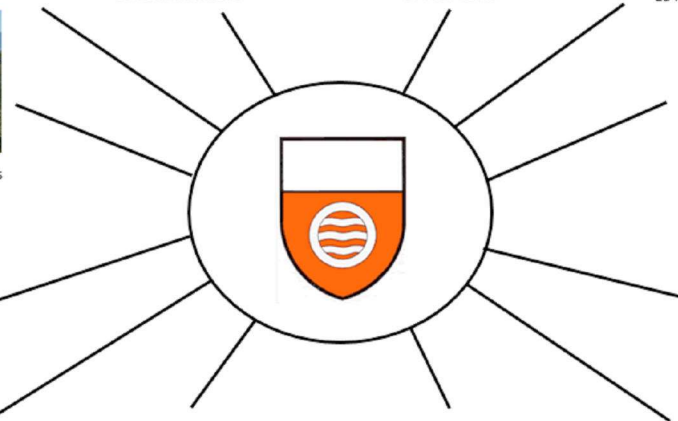
La Maison de Commune



Le Centre sportif des Marais



Le Temple



La Source 4



Le Collège du Rosset



L'Auberge communale et Petite Charrue



La Villageoise



Le Collège des Esserpys



Le Complexe de Prazqueron

### 3.1.2 Travaux réalisés en 2020 sur les bâtiments communaux :

#### **Bâtiment du Centre sportif des Marais :**

Des petits travaux d'entretien du carrelage ont été réalisés, la chaudière a dû être remplacée, les luminaires du hall, des WC, de la cuisine et de la buvette ont été remplacés.

#### **Complexe de Prazqueron :**

Le revêtement de la cour supérieure a été remplacé.

Rénovation des appartements : cuisine, WC, rénovation des sols et rafraîchissement des peintures.

Les plinthes de la salle polyvalente ont été rénovées.

Un local stock a été aménagé dans les sous-sol du collège, ce qui permet de centraliser et de gérer au mieux les produits et le matériel de nettoyage.

#### **Collège des Esserpys – Centre de Vie Infantile :**

Divers travaux de mise en conformité pour l'exploitation de la Garderie et de l'UAPE ont été réalisés, comme la pose d'un parquet flottant dans les salles 1 et 2 et l'installation d'un chauffe-eau à la Garderie.

Les luminaires des salles 3 et 4, de la cuisine et du bureau ont été remplacés.

Les joints en silicone du hall et de tous les locaux attenants ont également été refaits.

#### **Collège du Rosset :**

Réfection des peintures de l'APEMS.

#### **Four banal :**

Les luminaires du local de musique ont été remplacés.

#### **Villageoise :**

Des vannes automatiques ont été installées sur les trois urinoirs des WC hommes du rez-de-chaussée.

#### **Maison de Commune :**

La moquette du Bureau technique a été remplacée par du carrelage.

Le mobilier du Contrôle des habitants a été remplacé.

## 3.2 **Infrastructures scolaires**

Les séances organisées avec les Municipalités de Prilly et Jouxens-Mézery se sont poursuivies et les réflexions relatives à la construction d'un Complexe scolaire sur le territoire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne se sont mises en place. Un Comité de Direction a été nommé, ainsi qu'un Groupe Technique. Un préavis à ce sujet sera présenté dès l'adoption des nouveaux statuts de l'ASIGOS.

### 3.3 **Locations et utilisation de biens communaux**

Quelques chiffres pour 2020 :

**Salle polyvalente de Prazqueron** : 5 réservations fixes hebdomadaires et 41 locations ponctuelles de un à trois jours (en principe entre le vendredi et le dimanche).

**Salle de gymnastique de Prazqueron** : 5 réservations fixes hebdomadaires.

**Salle de rythmique des Esserpys** : 9 réservations fixes hebdomadaires.

**Salle 1803** : 8 réservations fixes hebdomadaires ou mensuelles et 4 locations ponctuelles.

**La Villageoise** (salle du Conseil communal, ainsi que 2 salles au rez-de-chaussée) : 6 réservations fixes hebdomadaires ou mensuelles et 26 locations ponctuelles.

En 2020, une baisse du nombre de locations est constatée, ceci principalement en raison des directives liées au COVID-19.

Les tarifs détaillés des locations figurent sur le site Internet communal, sous la rubrique "Réservation de locaux".

## 4. **Service de Défense Incendie et de Secours – SDIS La Mèbre et Protection civile**

Les rapports de la Commission consultative du feu et de la Protection civile Région Lausanne-District sont disponibles, pour les personnes intéressées, auprès du Greffe municipal.



## 5. **Sociétés Locales**



### 5.1 **Groupement des Société Locales**

Malgré la situation sanitaire et les conséquences en découlant, l'Exécutif communal tient à remercier chaleureusement les Sociétés Locales du GSL pour l'organisation des manifestations mentionnées ci-dessous.

Le comité du GSL, et plus particulièrement les Sociétés, ont organisé les manifestations suivantes :

|             |  |
|-------------|--|
| 04.01       | Soirée de la Société de Jeunesse                                       |
| 11 et 12.01 | Lotos fribourgeois de la Source enChantée et de la Société de Jeunesse |
| 31.01       | Repas de soutien du FC Romanel   |
| 02.02       | Loto fribourgeois de la Société de gymnastique                         |
| 06 et 13.03 | Soupes solidaires de la Paroisse réformée et catholique                |
| 12.12       | Vente de sapins de Noël par L'Amicale les Pèdzes                       |

## 5.1.1 Liste des Sociétés Locales

Au 31 décembre 2020, 25 Sociétés Locales font partie du GSL, à savoir :

Abbaye des Villageois – Amicale des Pèdzes – Amicale des Pompiers – Association Romanel-Logis - A Travers Romanel – Bénévolat – Bibliothèque "Le Papyrus" - Communauté catholique - Entente Indépendante de Romanel – Fanfare des Vétérans Vaudois – Football Club - Hérauts des Lames - La Source enChantée - Ludothèque "Le Sac à Malices" – Paroisse protestante - Parti socialiste de Romanel-sur-Lausanne - PLR RJC Les Libéraux Radicaux - Pétanque L'As de Cœur - Rancho Folclorico de Romanel - Romanel Libre - Romanel basket – Société de gymnastique - Société de Jeunesse - Tir Sportif La Mèbre - Tennis de table.

Le Municipal en charge des Sociétés Locales a participé, selon ses possibilités et les directives COVID-19, aux diverses manifestations organisées, ainsi qu'aux différentes assemblées générales des sociétés.

## 5.2 Fenêtres de l'Avent

Les Fenêtres de l'Avent n'ont pas été organisées.

## 5.3 Journal Romanel Info

Le Journal Romanel Info est placé sous la responsabilité de la Municipalité et chaque Société peut y insérer une annonce ou un article. La réalisation de ce journal est effectuée par Mme N. Pralong qui fait partie du Comité de rédaction, composé de Mme C. Perrin, M. L. Mancini et d'un membre du GSL. Le journal est édité par la Société IRG Sàrl au Mont-sur-Lausanne (nouveau nom de l'Atelier Grand SA).

On y trouve les rubriques suivantes :

- l'écho de la Municipalité
- les communications officielles de la Municipalité et des services communaux
- l'écho du Conseil communal
- l'agenda des manifestations
- dans nos familles
- les annonces des Sociétés Locales
- des recettes de cuisine
- les coups de cœur de la Bibliothèque
- la chronique de la Paroisse
- les annonceurs

### Les 4 parutions du Romanel Info 2020 :

Avril



Juin



Août



Novembre



## CHAPITRE IV

### Dicastère de M. Blaise JAUNIN

| <u>Contenu</u> :  | 1. Introduction        | 2. Service des Travaux           | 3. Assainissement            |
|-------------------|------------------------|----------------------------------|------------------------------|
|                   | 4. Police              | 5. Contrôle des Habitants        |                              |
|                   |                        | * * *                            |                              |
| <u>Effectif</u> : | Service des Travaux :  | 1 chef d'équipe                  | M. C. Botré                  |
|                   |                        | 3 ouvriers qualifiés             | M. D. Bernaschina, sous-chef |
|                   |                        |                                  | M. A. De Oliveira            |
|                   |                        |                                  | M. A. M. Pinheiro Rangel     |
|                   |                        | 1 apprenti agent d'exploitation  | M. S. Marion                 |
|                   |                        | 1 ouvrier communal               | M. G. Donnet                 |
|                   |                        | 1 ouvrier spécialisé             | M. S. Chevalley              |
|                   |                        | 1 jardinier-paysagiste           | M. V. Kern                   |
|                   | Police                 | 1 assistant de sécurité publique | M. J.-M. Cornu               |
|                   | Contrôle des habitants | 1 préposée                       | Mme M. Cuche, jusqu'au 31.07 |
|                   |                        |                                  | Mme M. Hilpert, dès le 01.07 |
|                   |                        | 1 remplaçante                    | Mme A. Ravessoud             |
|                   |                        | 1 apprenti employé de commerce   | M. L. Gagliardi              |

## 1. Introduction

Dans le courant de l'année 2020, les sujets qui ont particulièrement occupé la Municipalité notamment dans le domaine du Service des Travaux sont :

- le remplacement des collecteurs et conduites industriels du chemin du Village,
- les pollutions du ruisseau Le Lavaux et
- la campagne "1 Tulipe pour la vie".

### 1.1 *Chemin du Village*

Suite à l'acceptation, avec deux amendements, du Préavis municipal No 33/2019 le Conseil communal a accordé, lors de sa séance du 26 septembre 2019, un crédit de CHF 2'835'000.-- à la Municipalité pour le remplacement des collecteurs et conduites industrielles du chemin du Village.

Le projet prévoit le remplacement des collecteurs d'assainissement EC et EU, ainsi que les raccordements privés jusqu'en limite de construction et la réfection de la chaussée, sur la base de ce qui est existant, y compris





les trottoirs. Des travaux en lien avec la mise aux normes de l'électricité, de l'éclairage public, des conduites de gaz et d'eau, de la fibre optique et de la signalisation routière sont également prévus.

Avant le début des travaux, une zone de stationnement spéciale a été créée en bordure du chemin des Tilleuls, sur le parc de Prazqueron, afin de permettre aux habitants impactés par ces travaux de venir garer leurs véhicules et des déviations ont été mises en place. Ces dernières sont adaptées en fonction de l'avancement du chantier.

La première phase des travaux, se trouvant entre la route d'Echallens et le chemin de Cousson, a pu commencer en avril, avec un léger retard sur le programme initial en raison du COVID-19. Puis, avec l'avancée des travaux, la deuxième phase a été entreprise, soit le tronçon se trouvant entre le chemin de Cousson et le parking du Temple, avant de laisser place à une pause hivernale.

## **1.2 Pollution du ruisseau Le Lavaux**

Suite à la pose d'un filet le 14 août 2019 à l'exutoire des Eaux Claires du ruisseau Le Lavaux et à l'étude menée, des recherches séparatifs, des poses de filets dans les chambres de visite, des contrôles caméras et des teintages ont été effectués. Il a été, dès lors, possible de retrouver la plus grosse source de pollution et la quasi-totalité du problème a été résolu.

Le Préavis municipal No 39/2020 intitulé "Crédit de construction – Secteur Sous-Lavaux : déviation des Eaux Usées et raccordement des Eaux Claires au bassin de rétention" permettra encore d'améliorer cette situation en évitant des surcharges des EU et ainsi des déversements éventuels dans les EC.

## **1.3 Opération "1 Tulipe pour la vie"**

Suite aux démarches entreprises en octobre 2019, les tulipes de la campagne "1 Tulipe pour la vie" ont pu être admirées à différents endroits de la commune au printemps 2020.

L'année 2020 a, à nouveau, été marquée par cette même campagne qui soutient les femmes atteintes du cancer du sein.



Dès lors, en octobre 2020, 3'800 bulbes ont été plantés dans trois

massifs de la commune, à proximité du Collège des Esserpys, dans le parc de Prazqueron et dans la boucle du Pont de Félezin, avec comme ratio une tulipe rose pour sept tulipes blanches, ce qui représente une femme sur huit atteinte par cette maladie.



## 2. Service des Travaux

### 2.1 *Travaux et routes*

#### 2.1.1 **Entretien des routes**

Durant l'année écoulée, le Service des Travaux a procédé ponctuellement à l'entretien et à la réparation du réseau routier communal.

#### 2.1.2 **Service de neige**

12 interventions en 2020 (22 en 2019) ont nécessité l'épandage de 22 tonnes de sel (45 tonnes en 2019).

#### 2.1.3 **Parc véhicules**

- Entretien courant du parc de véhicules
- Expertise du transporteur Meili
- Expertise de la remorque Zbinden

### 2.2 *Ordures ménagères et déchets divers*

#### 2.2.1 **Rapport de gestion de VALORSA SA**

Le rapport complet de la Société Valorsa SA est à disposition au Greffe municipal pour les personnes intéressées.

#### 2.2.2 **Déchets dans la Commune**

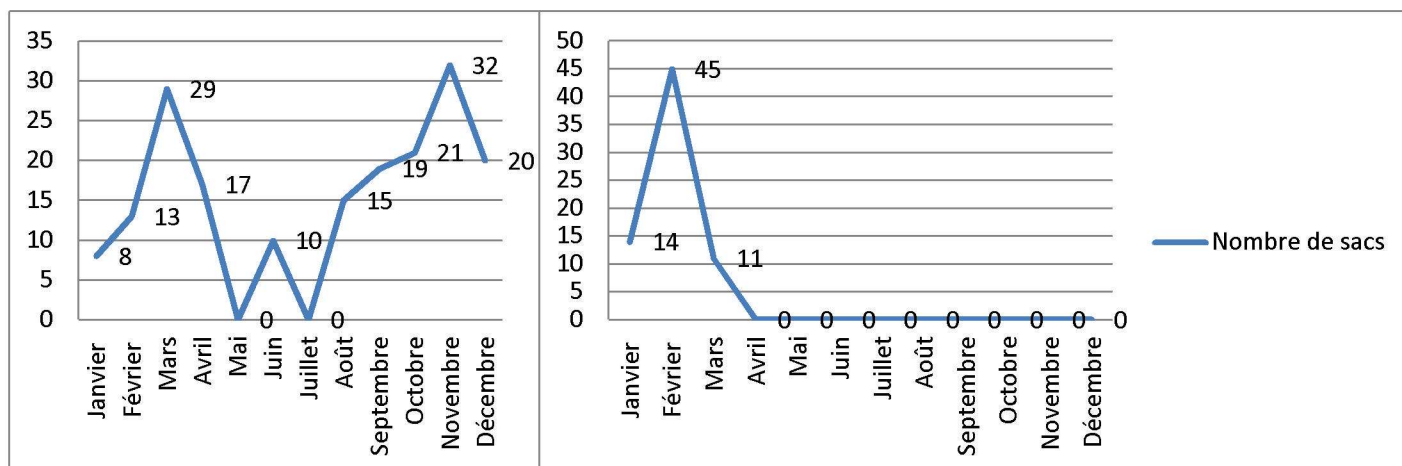
La Municipalité ne manque pas de transmettre toutes les informations utiles concernant les déchets par le biais du Romanel Info. Un tout-ménage ainsi qu'une application MEMODéchets viennent compléter les communications de la Municipalité. Il est possible de vous rendre sur le site MEMODéchets ou de télécharger l'application en scannant le QR code ci-joint.



#### Nombre de sacs non-conformes par mois

2019

2020





Sur la totalité de 70 sacs non-conformes récoltés en 2020, 22 fraudeurs ont pu être identifiés. Le taux de réussite est de ce fait de 31,42 %. Les fouilles des sacs non-conformes ont été suspendues dès le mois de mars en raison de la pandémie du Coronavirus.

Un désordre constant des écopoints est à signaler, où tout et n'importe quoi y est déposé sans discernement. Le Service des Travaux travaille sans relâche pour tenir ces endroits propres et en ordre.

En effet, les écopoints sont remis en état tous les lundis, mercredis et jeudis, lors de la collecte du PET, ainsi que les mardis pendant le ramassage de l'alu et du fer blanc. De plus, un jeudi par mois, les écopoints sont vidés de leurs conteneurs et entièrement nettoyés.

L'écopoint des Esserpys a quant à lui été incendié la nuit du 8 avril 2020, aux environs de 03h15, et il a été compensé par l'agrandissement de celui des Golliettes pour le restant de l'année. L'écopoint incriminé a été remis en fonction début 2021.



### Littering

L'abandon sauvage de déchets sur la voie publique – ou littering – dérange et altère la qualité de vie dans les lieux publics. Même si la majorité des usagers vise à faire juste, le problème persiste.



### 2.2.3 Déchets collectés dans la commune en 2020 et 2019

| Catégorie de déchets | Quantité collectée |                | Catégorie de déchets          | Quantité collectée |                |
|----------------------|--------------------|----------------|-------------------------------|--------------------|----------------|
|                      | 2020 tonnes/an     | 2019 tonnes/an |                               | 2020 tonnes/an     | 2019 tonnes/an |
| Ordures ménagères    | 406.05             | 373.75         | Aluminium + Fer blanc         | 9.69               | 6.48           |
| Objets encombrants   | 51.22              | 46.94          | Ferraille                     | 30.27              | 31.64          |
| Déchets compostables | 390.72             | 449.88         | Textiles                      | 46.30              | 33.98          |
| Papier + carton      | 241.94             | 234.88         | Huiles minérales et Végétales | 2.40               | 2.20           |
| Verre                | 143.98             | 125.32         | PET                           | 15.16              | 15.73          |
| Bois usagé           | 105.08             | 90.36          | Déchets spéciaux ménagers     | 2.49               | 3.53           |
| Inertes              | 80.06              | 87.76          | Capsules Nespresso            | 3.96               | 2.76           |

Ce qui représente un total de **1'529.32 tonnes / an** (1'505.21 en 2019) soit une moyenne de **474 kilos / habitant** (457 en 2019).

## 2.3 Parcs et promenades

### 2.3.1 Le feu bactérien et sa prophylaxie

Aucun contrôle n'a été effectué en 2020.

### 2.3.2 Centre sportif du Marais

Entretien courant des surfaces engazonnées par l'entreprise spécialisée TerraSport SA à Cossonay, sous contrat forfaitaire. La tonte et l'arrosage des gazons sont assurés par le Service des Travaux. Les haies, la petite forêt et le bâtiment sont régulièrement entretenus par les services communaux. Les travaux de mise en place de l'arrosage automatique ont débuté et seront terminés courant 2021.



### 2.3.3 Le Lac des Buyá-tsa

Comme chaque année, à la fin de l'hiver, la vidange complète du lac a été effectuée. Un entretien systématique des éclairages (suite à diverses déprédations) et des abords du lac est également réalisé et nos paysagistes entretiennent et améliorent régulièrement les différents massifs et ornements. Les boues qui se trouvaient dans le lac ont été enlevées et évacuées par une entreprise spécialisée. Afin de pallier aux déchets supplémentaires produits suite à la mise en place de grills dans le parc, deux poubelles de 220 litres de contenance chacune ont été ajoutées pendant la période estivale. Une partie du chemin traversant le parc a été rénovée (une autre partie de ce chemin sera mise à neuf courant 2021), des toilettes provisoires ont été installées pour la période allant d'avril à octobre et de nouveaux panneaux "baignade interdite" ont été implantés.



### 2.3.4 Sentiers communaux

Entretien courant des sentiers communaux et remise en état des chemins piétonniers par le Service des Travaux.

### 2.3.5 Terrain des Esserpys

Entretien courant des surfaces et des équipements, ainsi que des arbustes, plantes et massifs qui bordent cette place de jeux. Il faut ajouter à ces travaux courants la remise en état de ces espaces verts et des jeux, ceci en raison de déprédations causées par certaines personnes, ainsi que le ramassage de crottes de chiens, dont les propriétaires oublient qu'il relève de leur responsabilité. Les poubelles qui ont été installées en 2013 et celle d'une contenance de 220 litres, ajoutée en 2018, sont malheureusement trop souvent ignorées. Le Service des Travaux a éliminé toutes les Laurelles (cette plante se trouvant sur liste noire) du parc pour les remplacer par d'autres arbustes.

### 2.3.6 Divers

Tâches réalisées par le Service des Travaux :

- Réalisation et mise en place de deux bancs dans le parc de Prazqueron



- Modification de l'aménagement en bordure du chemin du Taulard



## 3. Assainissement

### 3.1 *Traitement des eaux*

Volume d'eau épuré par la STEP de Vidy provenant de Romanel-sur-Lausanne : 251'211 m<sup>3</sup>  
(2019 : 248'532 m<sup>3</sup>).

Part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne des eaux traitées à la STEP de Vidy : 1,43 %  
(2019 : 1,28 %).

### 3.2 *Associations / conventions intercommunales*

#### 3.2.1 CISTEP

M. B. Jaunin fait partie de la Commission Intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Vidy. La CISTEP est présidée par M. M. Pellegrinelli, Conseiller municipal à Prilly. La Commission s'est réunie pour la validation des budgets, des comptes, et des informations sur les travaux futurs de la STEP.

## 4. Police

### 4.1 **Amendes**

- 224 Véhicules ont été dénoncés dans le courant de l'année pour du stationnement (LAO).
- 8 Automobilistes ont été dénoncés pour non-respect de la signalisation routière (RLVCR).
- 57 Procès-verbaux ont été dressés et traités, conformément à la Loi sur les sentences municipales (Rappels et Sentences). La suite de la procédure étant prise en charge par la Bourse communale.
- 41 Sentences ont été établies pour des contraventions au Code de droit privé et judiciaire vaudois (stationnement sur domaine privé).
- 3 Personnes ont été dénoncées pour infraction au Règlement communal sur la protection des arbres.
- 34 Personnes ont été dénoncées pour infraction au Règlement Général de Police.
- 16 Personnes ont été dénoncées pour infraction au Règlement communal sur les déchets.

### 4.2 **Divers**

#### 4.2.1 **Demandes de naturalisations**

Les demandes de naturalisations sont confiées aux communes après que l'ensemble des documents aient été recueillis par le Canton. Au terme d'une enquête administrative, les requérants sont convoqués, afin d'être auditionnés, avant l'établissement d'un rapport circonstancié. En 2020, M. J.-M. Cornu a établi :

2 rapports de naturalisation ordinaire (4 en 2019).

Ces dossiers ont été constitués pour le compte de 2 ressortissants étrangers majeurs.

Cette diminution des rapports est due à l'arrêt total, durant la majeure partie de l'année, des traitements de dossiers par le Canton de Vaud. De plus, les nouveaux candidats doivent, pour ceux qui n'ont pas suivi leur scolarité obligatoire dans notre pays, se soumettre à un questionnaire. Il y a lieu de préciser que les audiences de naturalisation sont plus longues, car les personnes auditionnées doivent relire et signer les documents les concernant à l'issue de l'entretien.

#### 4.2.2 **Macarons de stationnement**

A fin décembre 2020, 60 "Macarons" de stationnement avaient été établis et remis à leurs détenteurs.

14 "sésames" ont été délivrés pour le compte d'entreprises qui transmettent ces autorisations à leurs employés.

53 autorisations spéciales ont également été distribuées aux résidents ne pouvant plus accéder à leur zone de stationnement privées, qui bordaient le chantier du Village. Une zone provisoire de parage a, de ce fait, été spécialement créée le long du chemin des Tilleuls, pour ce type de "Macarons".

#### 4.2.3 **Radar pédagogique**

Durant l'année écoulée, ce moyen de contrôle a été installé plusieurs fois sur le territoire communal. Les surveillances ont permis de rendre plus attentifs les usagers de la route et de modifier leur comportement dans la circulation. Le compte rendu des données a parfois été utile à la Municipalité pour solliciter plus facilement le bureau des radars de la Police cantonale pour des contrôles plus répressifs.



#### **4.2.4 Entreprises**

Au 31 décembre 2020, 246 entreprises étaient inscrites et actives sur le territoire communal. Ce chiffre englobe tous les types et genres de sociétés, de fondations ou d'associations.

### **4.3 Inhumations, cimetière**

39 personnes sont décédées durant l'année 2020 (25 en 2019), dont 7 étaient pensionnaires de l'Etablissement Médico-Social Donatella Mauri. Il y a eu 10 inhumations d'urnes cinéraires dans notre cimetière, ainsi que le transfert d'une urne provenant d'un autre cimetière, dont les cendres ont été déposées au Jardin du souvenir. 1 urne cinéraire a également été rapatriée de France et se trouve actuellement aux mains de sa famille, avant d'être déposées dans notre cimetière. 5 dépôts de cendres se sont déroulés au Jardin du souvenir. 6 nouvelles tombes à la ligne ont été créées alors que 8 corps ont été inhumés dans une autre commune. 7 urnes sont restées en mains des familles et 2 urnes ont été déposées au Columbarium.

5 cérémonies funèbres se sont déroulées au Temple avec notamment la mise en place de zones de stationnement et la sécurisation des lieux et de ses abords.

### **4.4 Commandements de payer**

Durant l'année écoulée, 288 actes provenant de l'Office des poursuites du district de Lausanne ont été traités (215 en 2019). Sur ce nombre, 83 ont été retournés au service concerné, principalement parce que les personnes recherchées n'étaient pas, ou plus domiciliées sur le territoire communal. Dans d'autres cas, elles se sont présentées spontanément à l'Office des poursuites ou y ont été acheminées par la Police cantonale, suite à la délivrance de mandats d'amener.

### **4.5 Procédés de réclame**

Plusieurs entreprises nous ont sollicités pour installer diverses enseignes. Les demandes des entreprises du village ont été accordées en application des dispositions de la Loi cantonale et de son Règlement, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1990, ainsi que du nouveau Règlement communal en la matière, validé par le Conseil communal le 5 mars 2020 et approuvé par la Cheffe du Département des infrastructures et ressources humaines, le 16 juin 2020.

### **4.6 Système POCAMA (Portail Cantonal des Manifestations)**

La nouvelle version informatique d'annonce de manifestations, lancée par le Bureau des Manifestations de la Police cantonale, apporte entière satisfaction. 17 dossiers ont été traités par ce biais durant l'année écoulée, ce qui permet une centralisation optimale du suivi des demandes.

### **4.7 Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique (AVSSP)**

Notre ASP est répondant communal pour cette Association, qui regroupe plus de 80 communes, réparties sur l'ensemble du Canton de Vaud. En 2020, aucune formation n'a pu être dispensée, suite aux restrictions liées à la pandémie de Coronavirus.

Notre Assistant a rejoint le comité central de cette Association en mars 2019. Actuellement, il occupe la fonction de Vice-président.

## **4.8 Collaboration intercommunale**

Suite à la demande, en septembre 2019, de la Commune de Sullens, souhaitant entièrement revoir les zones de stationnement sur son territoire, une convention a été établie et signée entre les deux Municipalités afin que M. J.-M. Cornu, ASP, puisse effectuer des contrôles à Sullens, ceci à raison de 4 heures par semaine. Au terme de la mise en place et de la validation des zones ainsi que de la création des Macarons pour résidents, cette présence a débuté officiellement en septembre 2020, après 2 mois de passages préventifs. Les tâches principales effectuées sont du contrôle de stationnement et de la présence aux abords de l'école.

## **4.9 Task Force COVID-19 cantonale**

Dès août 2020, avec la recrudescence de la pandémie de Coronavirus, le Canton de Vaud a mis en place une Task Force COVID-19 en y intégrant les ASP travaillant pour le compte de communes sans police municipale. Depuis cette période, M. J.-M. Cornu est référent communal dans le cadre de cette épidémie. Des contacts hebdomadaires se déroulent en visio-conférence avec l'ensemble des acteurs cantonaux. Des contrôles sont également réalisés dans les commerces et établissements afin de garantir le strict respect des mesures de protections, édictées par la Confédération. Ceux-ci sont effectués soit seul ou en compagnie d'un inspecteur de la Police du commerce, pour les cas nécessitant des suites pénales ou pour des fermetures administratives.

## **5. Contrôle des Habitants (CH)**

Le personnel du Contrôle des habitants procède à l'enregistrement de tous les événements en lien avec la population (arrivée, départ, changement d'adresse, changement d'état civil, naissance, décès, naturalisation, ...).

En application de la Loi fédérale sur l'harmonisation des registres, il gère le Registre Cantonal des Personnes pour la localité. Cette plateforme sécurisée fournit ensuite aux diverses Administrations les renseignements nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Grâce aux fonctionnalités du programme métier les événements d'état civil et les mutations diverses sont gérées de manière automatisée.

Le Contrôle des habitants tient à jour les différents registres comme celui de la population, des électeurs, des initiatives, des référendums et des chiens. Il établit les demandes de carte d'identité au moyen d'un logiciel relié à l'Office Fédéral de la Police. Il s'occupe également de toutes les procédures en lien avec la délivrance et le renouvellement des livrets pour étrangers en étroite collaboration avec le Service de la Population à Lausanne.

Les pages en lien avec le Contrôle des habitants et le Bureau des étrangers disponibles sur le site Internet communal sont régulièrement mises à jour par la Préposée.

### **5.1 Personnel**

Au 31 juillet 2020, Mme M. Cuche a fait valoir son droit à la retraite après plus de 30 ans d'activité en tant que Préposée. En raison de la réorganisation de certains services de l'Administration c'est Mme M. Hilpert, Secrétaire au Greffe municipal et au Bureau technique jusqu'au 30 juin 2020, qui a été nommée à ce poste. Le poste de Préposée a été réévalué et ramené à un taux d'activité de 80 % dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

La Préposée est remplacée par Mme A. Ravessoud, aide comptable à la Bourse communale, qui effectue également une activité à hauteur de 10 % par semaine dans ce service afin de ne pas perdre la main et de pouvoir suivre l'évolution de la législation dans ce domaine.

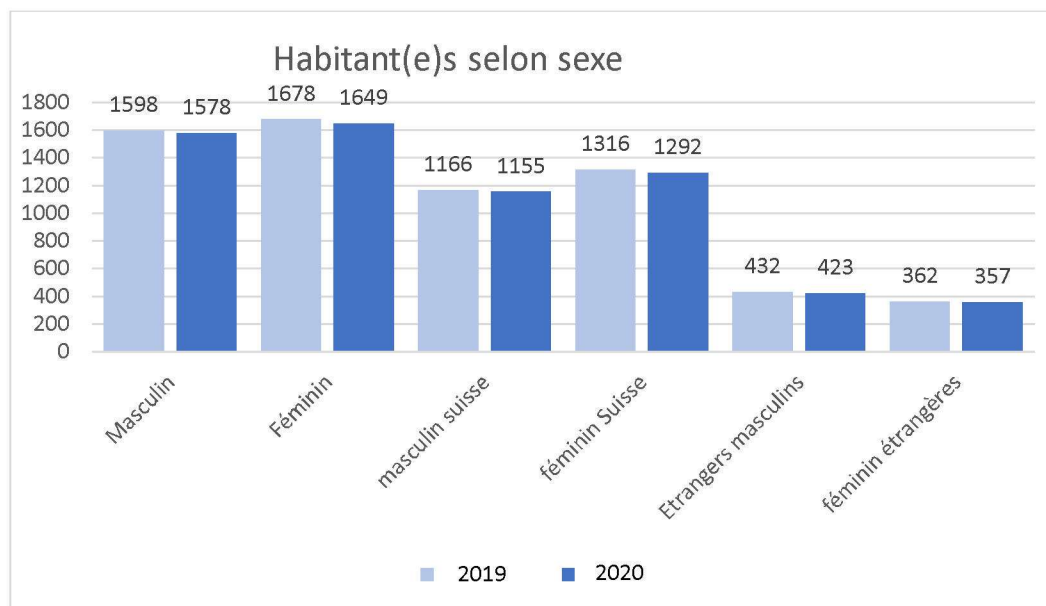
## 5.2 Population

### 5.2.1 Etat et structure

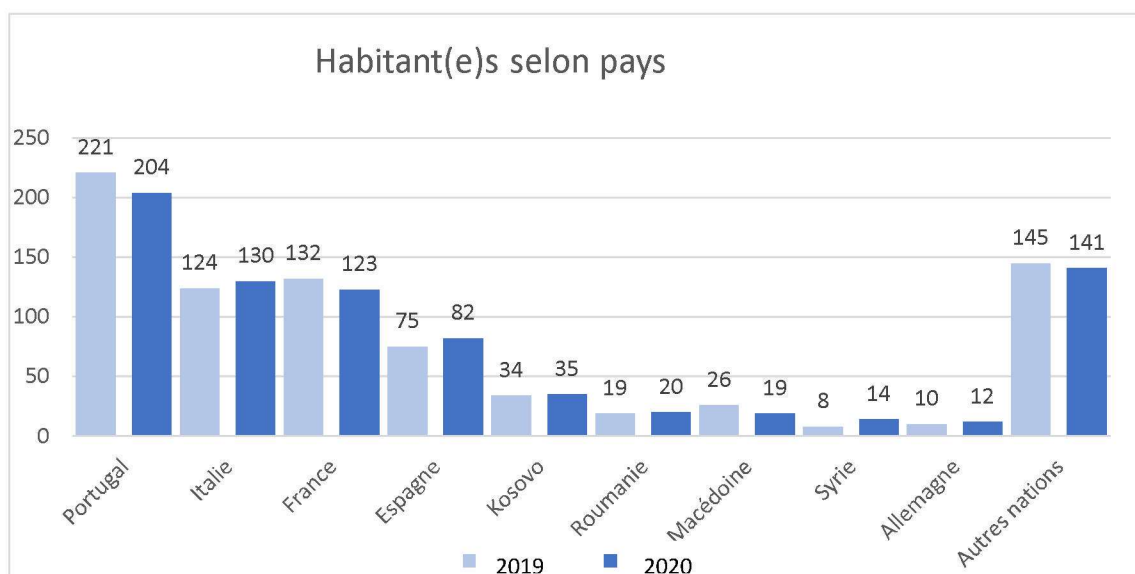
Avec **3'227** personnes recensées au 31 décembre 2020, la population résidente permanente de Romanel-sur-Lausanne a légèrement diminué (3'286 personnes recensées à fin 2019).

Structure de la population :

- 2'447 personnes suisses, soit 1'155 hommes et 1'292 femmes
- 780 personnes de nationalité étrangère, soit 423 hommes et 357 femmes



Les 780 étrangers représentent plus de **65 nationalités** différentes et les 3 principales nations représentées sont le Portugal, l'Italie et la France, suivies de l'Espagne, du Kosovo, de la Roumanie et de la Macédoine.





Notre commune compte 649 personnes âgées de 65 ans et plus, **soit 20.11 %** de la population résidente. Elle compte également 703 personnes âgées de moins de 20 ans, ce qui représente **21.78 %** de la population inscrite sur le territoire communal.

Les personnes en résidence secondaire, les séjours de courte durée et les frontaliers ne figurent pas dans ces chiffres.

De nombreuses mutations sont effectuées dans la base de données des habitants au fur et à mesure des annonces d'événements.

### **5.3 Registre civique - Vote par correspondance**

Durant l'année 2020, la participation moyenne des électeurs et électrices de la commune aux différents scrutins a été de **33,51 %** pour l'élection du Conseil d'Etat et de **45,30 %** pour la votation fédérale du 9 février, de **59,61 %** pour la votation fédérale du 27 septembre, de **46,03 %** pour la votation fédérale du 29 novembre.

D'autre part, durant l'année 2020, le Registre civique a contrôlé 12 initiatives et/ou référendums (fédéraux et/ou cantonaux) et validé 231 signatures d'électeurs régulièrement inscrits au rôle.

### **5.4 Statistiques diverses**

Durant l'année 2020, le Contrôle des habitants a :

- établi 110 cartes d'identité adultes et enfants,
- entrepris les démarches pour la délivrance de 378 permis frontaliers (G), d'admission provisoire (F), de courte durée (L), de séjour (B), d'établissement (C) et de visa touristique,
- remis 201 rouleaux de sacs poubelle taxés de 35 litres pour les nouveau-nés,

A ces chiffres s'ajoutent les demandes de renseignements et les attestations diverses qui ne sont pas comptabilisées.

### **5.5 Registre des chiens**

Le Contrôle des habitants tient à jour le registre des chiens.

En 2020, il a recensé 123 chiens, représentant une cinquantaine de races différentes.

Une fois par année, le registre est transmis à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt commune (CHF 150.--) et de l'impôt cantonal (CHF 100.--). Les personnes au bénéfice de prestations complémentaires AVS et AI ou du RI, ainsi que les chiens d'aveugle, sont totalement exonérées de l'impôt.

Les tâches liées à la gestion du registre des chiens sont les suivantes :

- gestion des inscriptions, des départs, des décès et des changements de propriétaire,
- transmission des mutations à l'Office d'impôts des districts de Lausanne et de l'Ouest lausannois,
- mise à jour de la base de données fédérales des chiens "AMICUS",
- transmission de renseignements aux administrés.

## CHAPITRE V

### Dicastère de Mme Claudia PERRIN

| <b>Contenu :</b>  | <b>1. Introduction</b>           | <b>2. Instruction publique</b> | <b>3. Affaires sociales</b>      |
|-------------------|----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
|                   | <b>4. Affaires culturelles</b>   | <b>5. Jeunesse</b>             | <b>6. Sécurité sociale</b>       |
|                   |                                  | * * *                          |                                  |
| <b>Effectif :</b> | Service de l'enfance             | 1 directrice                   | Mme S. Ghiggia-Demelais          |
|                   |                                  | 1 secrétaire                   | Mme I. Ecoffey, dès le 01.07     |
|                   | APEMS                            | 1 ASE                          | Mme G. Ayadi, jusqu'au 30.10     |
|                   |                                  | 1 éducatrice                   | Mme S. Pedrazzi, dès le 01.11    |
|                   |                                  | 1 apprentie                    | Mme B. Kolukisaoglu              |
|                   | Réfectoire                       | 1 auxiliaire                   | Mme K. Félix                     |
|                   | Garderie                         | 2 ASE                          | Mme L. Demaria-Meige             |
|                   |                                  |                                | Mme L. Fatio                     |
|                   |                                  | 2 éducateurs                   | Mme E. Annicchiarico             |
|                   |                                  |                                | Mme F. Mertz                     |
|                   |                                  | 1 auxiliaire                   | Mme M. Mazza                     |
|                   |                                  | 1 apprentie                    | Mme L. Matthey                   |
|                   | UAPE                             | 2 ASE                          | Mme L. Demaria-Meige             |
|                   |                                  |                                | Mme G. Malta Dos Santos          |
|                   |                                  | 1 éducateur ES                 | M. J. Willemin                   |
|                   |                                  | 1 auxiliaire                   | Mme V. Gonthier                  |
|                   |                                  | 1 apprenti                     | M. T. Panto                      |
|                   | Accueillantes en Milieu Familial | 1 coordinatrice                | Mme M.-D. Progin, jusqu'au 30.04 |
|                   |                                  |                                | Mme G. Lerjen, dès le 01.05      |
|                   | Culture                          | 1 bibliothécaire               | Mme C. Gonzalez Tornare          |
|                   | Ecole                            | 1 directeur                    | M. J.-F. Armand                  |
|                   |                                  | 25 enseignant-e-s              |                                  |

### 1. Introduction

Dans le courant de l'année 2020, le sujet qui a particulièrement occupé la Municipalité est l'organisation d'une présentation de l'Association Pro Senectute (voir point 1.1 ci-après).

## 1.1 Séance Pro Senectute



Le jeudi 6 février 2020, Pro Senectute Vaud a tenu une réunion dans la salle polyvalente de Prazqueron avec, au programme, un tour d'horizon des différentes activités proposées par cette association. Plus d'une centaine de participants âgés de 65 ans et plus (sur 445 invitations envoyées) ont eu la possibilité d'échanger avec les deux animatrices présentes sur leurs intérêts souhaits divers.

Cette présentation a rencontré un franc succès et a été suivie d'une collation offerte par la commune, co-organisatrice de cette manifestation.

A noter qu'une cinquantaine de personnes se sont excusées de ne pouvoir participer à cette rencontre mais ont toutefois manifesté leur intérêt et le souhait de recevoir, sous forme de plaquette de présentation, des informations sur les différentes activités organisées par Pro Senectute.



## 2. Instruction publique

### 2.1 *Rapport d'activités de l'école primaire de Romanel-sur-Lausanne*

#### 2.1.1 Nombre d'élèves

##### *Devoirs accompagnés*

Depuis la mi-septembre 2020, 21 élèves participent aux devoirs accompagnés les lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 17h15. Ils sont répartis en trois groupes.

##### *Répartition des élèves à la rentrée 2020*

| Degré         | Nbre de classes | Garçons   | Filles     | Total      | Moyenne     |
|---------------|-----------------|-----------|------------|------------|-------------|
| 1-2P          | 4               | 40        | 36         | 76         | 19.0        |
| 3P            | 2               | 17        | 21         | 38         | 19.0        |
| 4P            | 2               | 13        | 18         | 31         | 15.5        |
| 5P            | 2               | 12        | 16         | 28         | 14.0        |
| 6P            | 2               | 14        | 12         | 26         | 13.0        |
|               |                 |           |            |            |             |
| <b>Totaux</b> | <b>12</b>       | <b>96</b> | <b>103</b> | <b>199</b> | <b>16.6</b> |

##### *Divers*

Elèves forains (Lausannois)

|                |                 |
|----------------|-----------------|
| 1-2P :         | 3 élèves        |
| 3P :           | 4 élèves        |
| 4P :           | 1 élève         |
| 5P :           | 1 élève         |
| 6P :           | 0 élève         |
| <b>Total :</b> | <b>9 élèves</b> |

8 élèves de Romanel-sur-Lausanne sont scolarisés dans une autre commune et 3 élèves bénéficient d'enseignement spécialisé au sein d'une institution. Aucun élève n'est inscrit dans une école privée.

## 2.2 Rapport d'activité de l'école secondaire

Le rapport complet de l'établissement secondaire de Prilly est à disposition auprès du Greffe municipal pour les personnes intéressées.

### 2.2.1 Nombre d'élèves – Répartition par commune

|   |   |            |
|---|---|------------|
| Elèves de                               | Jouxens-Mézery                              | 53         |
|   | Prilly                                      | 577        |
|   | Romanel-sur-Lausanne                        | 164        |
|   | Autres (dérogation + enclaves lausannoises) | 63         |
| <b>Total des élèves au 31.12.2020 :</b> |   | <b>857</b> |

## 3. Affaires sociales

### 3.1 Service de l'enfance

A l'instar des autres services communaux, le service de l'enfance a été marqué par la pandémie de Covid-19 dès le mois de mars 2020. Face aux incertitudes, il a fallu se réorganiser, innover et trouver des solutions créatives afin de respecter les différentes mesures édictées par le Conseil Fédéral, le Conseil d'Etat, la Municipalité, l'OAJE ainsi que l'AJENOL. Les directives pouvaient évoluer de semaine en semaine, voire de jour en jour, nécessitant beaucoup de réactivité et une grande flexibilité de la part de tout le personnel. Des collaborations constructives ont rapidement été mises en place, notamment avec les écoles et les autres structures du réseau. De janvier à mai, les adjointes ont suppléé la Directrice, absente pour des raisons médicales. Cette situation a suscité des réflexions au sein du Service et des RH, lesquelles ont conduit à l'engagement, dès le 1<sup>er</sup> juillet, de Mme I. Ecoffey en qualité de secrétaire du Service de l'Enfance à 40 %.

#### 3.1.1 Garderie "Les P'tits Bonshommes"

##### Vie de la Garderie

L'année 2020 a débuté par deux événements marquants et difficiles pour l'équipe de la Garderie, à savoir le décès du frère d'un enfant accueilli ainsi que le décès subit d'une enfant accueillie à la Garderie. Ces deux deuils rapprochés ont amené la Direction à faire intervenir la Fondation As'trame, ceci afin de soutenir les collaborateurs dans leurs propres émotions et dans la gestion des émotions et informations envers les autres enfants et leurs familles. Suite à cette intervention, des activités en lien avec la mort ont été mises en place et une réalisation collective a pu être donnée à la famille.

La vie de la Garderie a alors été mise entre parenthèse lors du premier confinement de mars; elle a fermé ses portes et les enfants prioritaires ont été dirigés vers d'autres garderies du réseau. Le personnel a été mobilisé à raison de 50 % de son temps de travail dans le secteur parascolaire de Romanel-sur-Lausanne afin de répartir la charge de travail sur l'ensemble des collaborateurs du Service de l'Enfance. Ce fut pour certain la découverte d'une nouvelle tranche d'âge et d'une façon différente de travailler. L'expérience de solidarité a été positive et a permis de resserrer les liens entre les collaborateurs.

Nous avons accueilli le mois de mai et la réouverture de la structure avec plaisir, mais également avec certaines appréhensions au vu du manque d'informations en lien avec le ce virus et sa transmission.

La traditionnelle sortie des futurs écoliers a été remplacée par une journée spéciale dans l'enceinte des Esserpys. L'été 2020 a vu une quinzaine de "Papillons" s'envoler pour une nouvelle aventure scolaire.

La fête de l'été réunissant familles et équipe autour d'un repas canadien a malheureusement été annulée pour des raisons sanitaires.

La rentrée d'août s'est bien déroulée et durant la période d'août à décembre, plus de 20 nouveaux enfants ont été intégrés à la Garderie, pour un total de 31 enfants accueillis à fin décembre.

La soirée des parents en octobre et la fête de Noël ont dû à leur tour être annulées, mais l'équipe a mis sur pied un challenge vestimentaire pour l'ensemble du Service sur la dernière semaine d'ouverture de décembre. Chacun a rivalisé d'imagination pour amener le sourire sur les visages des enfants, des parents et des collègues, comme par exemple porter des chaussettes dépareillées, avoir une coiffure rigolote, porter du rouge, ...

Toute l'équipe a tenu à être innovante afin de créer et de consolider le lien de confiance avec les familles et tenter d'amener des arcs-en-ciel et des sourires sur les visages de chacun.

Durant l'année nous avons également accueilli un enfant présentant des troubles autistiques et l'équipe a travaillé cette thématique en collaboration avec le Centre Cantonal de l'Autisme.

### **Ressources humaines**

L'apprentie de 1<sup>ère</sup> année a réussi ses examens et a rejoint l'équipe de l'APEMS dès le mois d'août. Elle a été remplacée par une apprentie de 3<sup>e</sup> année. L'auxiliaire en formation a également réussi sa première année d'apprentissage.

Une stagiaire a été engagée dès le mois d'août afin de renforcer l'équipe et remplacer le stagiaire qui a continué son stage en UAPE.

En septembre 2020, l'éducatrice responsable a brillamment réussi son dernier examen qui consistait en un travail de diplôme sur le thème des Dr. Rêves de la Fondation Théodora. Nous sommes dans l'attente d'une remise de diplôme.

En août, l'ASE à 80 % a débuté une formation ES au sein de l'ESEDE à Lausanne, laquelle se déroulera sur deux ans.

Deux remplaçantes ont été engagées à la demande afin de pallier aux absences dans les équipes.

Situation à fin décembre :

- 1 poste de direction à 30 %
- 1 poste d'éducatrice-responsable à 80 %
- 1 poste d'éducatrice à 80 %
- 2 postes d'ASE, un à 20 % et un à 80 %, en formation ES
- 1 poste d'auxiliaire en formation à 60 %
- 1 poste d'apprentie ASE à 100 %
- 1 poste de stagiaire à 100 %

### 3.1.2 UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) "Les Explorateurs"

#### Vie de l'UAPE

Lors du confinement sanitaire du mois de mars, l'UAPE a été désignée comme structure d'accueil d'urgence par le réseau AJENOL. En collaboration avec l'école de Romanel-sur-Lausanne, nous avons mis sur pied un accueil de tous les enfants scolarisés et prioritaires de la commune. Nous avons ainsi accueilli, jusqu'au mois de mai, des enfants qui n'étaient habituellement pas inscrits à l'UAPE. Durant cette période, les enfants étaient accueillis de 11h40 à 18h30, un service de garde ayant été mis sur pied le matin par et à l'école. Malgré le climat difficile, l'équipe a su gérer cette période de façon très professionnelle en assurant auprès des enfants et des familles un accueil de qualité. Avec la réouverture des classes au mois de mai, la vie de l'UAPE a repris son cours "normal" en tenant compte des différentes directives sanitaires. Les sorties pendant les vacances et fêtes ont été annulées, mais l'équipe a usé de toute sa créativité pour offrir des bulles d'air et de plaisir aux enfants.

En raison d'un nombre très important d'inscriptions pour la rentrée 2020, il a été décidé de garder un groupe de 3P à l'UAPE afin de décharger l'APEMS qui atteignait le maximum de sa capacité d'accueil. C'est ainsi qu'à la rentrée nous avons accueilli 13 enfants de 1P, 15 enfants de 2P et 9 enfants de 3P. Les mercredis nous avons également accueilli 6 enfants de l'APEMS.

Les APEMS du réseau AJENOL étant fermées durant les vacances scolaires, nous avons également accueilli à l'occasion des enfants venant d'autres communes.

Durant l'année l'équipe a poursuivi son travail de réflexion sur le projet pédagogique, qui devrait aboutir en 2021.

#### Ressources humaines

Le stagiaire a débuté au mois d'août sa première année d'apprentissage d'ASE et nous avons engagé un nouveau stagiaire pour une année.

La collaboration avec la Fondation de Vernand s'est poursuivie, et nous avons continué à proposer un poste intégré à une personne en situation de handicap.

Suite à l'arrêt maladie prolongé de l'une de nos ASE, nous avons engagé une auxiliaire en remplacement.

Situation à fin décembre :

- 1 poste de direction à 20 %
- 1 poste d'ASE - responsable à 70 %
- 1 poste d'éducateur ES à 80 %
- 1 poste d'ASE à 80 % (en arrêt-maladie)
- 1 poste d'auxiliaire à 50 %
- 1 poste d'apprenti assistant socio-éducatif à 100 %
- 1 poste de stagiaire à 100 %
- 1 poste intégré à 60%

### 3.1.3 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) "Les Aventuriers"

#### Vie de l'APEMS

Tout comme la Garderie, L'APEMS a subi une fermeture totale durant le confinement et les enfants prioritaires ont été dirigés sur l'UAPE. L'APEMS a réouvert ses portes avec soulagement au mois de mai et aucune résiliation de contrat n'a été constatées.

Après une année entière de fonctionnement, le bilan de l'APEMS est positif et met en évidence la réponse apportée aux besoins des parents de notre commune. Dès la rentrée d'août, nous avons élargi la prestation aux petits déjeuners servis de 07h00 à 8h30. Le taux de fréquentation moyen dès la rentrée 2020 a été de 84 % (66 % pour les déjeuners et 93 % pour les repas et goûters). Il faut également considérer qu'une partie des élèves de 3P ont dû être accueillis à l'UAPE en raison du manque de places disponibles à l'APEMS.

Malgré la pandémie et les restrictions sanitaires, l'organisation s'est gentiment mise en place et a trouvé une certaine stabilité. Les journées sont rythmées par les horaires scolaires et les activités proposées durant les fins d'après-midi.

#### Ressources humaines

L'arrêt maladie, puis le congé maternité de l'ASE ont conduit à l'engagement d'une remplaçante ES. Cette dernière a été engagée de façon définitive au mois de novembre en raison du départ de l'ASE, Mme G. Ayadi. En raison de l'élargissement de la prestation, le taux d'engagement est passé de 52 % à 68 %.

Une apprentie ASE de 2<sup>e</sup> année est venue compléter l'équipe.

Situation à fin décembre :      1 poste de direction à 20 %  
   1 poste d'ES - responsable à 68 %  
   1 poste d'apprentie assistante socio-éducative à 100 %

### 3.1.4 Réfectoire ROMIDI

#### Vie du Réfectoire

La collaboration entre le Réfectoire et l'APEMS s'est poursuivie durant l'année 2020.



Le réfectoire a également subi la fermeture due au confinement de la mi-mars à la mi-mai. A sa réouverture, nous avons pu constater une baisse de fréquentation d'une moyenne de 3 enfants par jour sur le mois de juin 2020. En mars, nous avons accueilli en moyenne 19.5 enfants par jour alors qu'en juin nous en accueillions 16.5 par jour.

A la rentrée d'août 2020, la fréquentation a encore chuté à une moyenne de 9.75 enfants par jour. Nous avons imputé cette diminution d'une part au télétravail d'un certain nombre de parents et d'autre part à l'offre de places d'accueil en structures collectives (UAPE et APEMS). En effet, les enfants ayant été inscrits à la Garderie puis à l'UAPE poursuivent généralement leur "parcours" à l'APEMS plutôt qu'au Réfectoire.

#### Ressources humaines

Aucun changement n'est intervenu au niveau du le personnel du Réfectoire.

Situation à fin décembre :      1 poste d'auxiliaire à 24 %

### 3.1.5 Service des Accueillantes en Milieu Familial (AMF)

#### RAPPORT DE GESTION 2020 pour l'Association d'Accueil Familial de Jour

Les Coordinatrices : - Mme G. Lerjen pour Cheseaux-sur-Lausanne, Bournens, Boussens, Romanel-sur-Lausanne (depuis le 1<sup>er</sup> mai) et Sullens

- Mme M.-D. Progin pour Romanel-sur-Lausanne (jusqu'au 30 avril)

#### Situation des Accueillantes en Milieu Familial (AMF) et des placements

| <b>2020</b>  | <b>Bournens</b> | <b>Boussens</b> | <b>Cheseaux</b> | <b>Romanel</b> | <b>Sullens</b> | <b>TOTAL</b> |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|--------------|
| <b><u>ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)</u></b> |                 |                 |                 |                |                |              |
| AMF au 1er janvier                                   | 0               | 2               | 18              | 9              | 2              | <b>31</b>    |
| Nouvelles AMF  | 0               | 0               | 0               | 0              | 0              | <b>0</b>     |
| AMF ayant démissionné                                | 0               | 0               | 0               | 0              | 0              | <b>0</b>     |
| AMF au 31 décembre 2020                              | 0               | 2               | 18              | 9              | 2              | <b>31</b>    |
| <b><u>ENFANTS (selon le lieu d'habitation)</u></b>   |                 |                 |                 |                |                |              |
| Enfants accueillis au 1er janvier                    | 7               | 27              | 90              | 52             | 21             | <b>197</b>   |
| Nouveaux placements                                  | 2               | 19              | 18              | 17             | 8              | <b>64</b>    |
| Enfants sortis                                       | 2               | 20              | 21              | 17             | 4              | <b>64</b>    |
| Enfants accueillis au 31 décembre 2020               | 7               | 26              | 87              | 52             | 25             | <b>197</b>   |

151 nouvelles demandes ont été reçues pour les 5 communes en 2020.

Fin 2020, pour les 5 communes, 48 enfants sont en attente d'un placement, essentiellement des bébés, plus difficiles à placer.

Enfants accueillis provenant d'autres communes du réseau et hors réseau durant l'année :

A Romanel-sur-Lausanne :

3 enfants domiciliés à Cheseaux-sur-Lausanne

1 enfant domicilié à Sullens



## **Départ à la retraite de Mme M.-D. Progin, Coordinatrice jusqu'au 30 avril 2020**

C'est en 1994 que Madame M.-D. Progin a été engagée par la Commune de Romanel-sur-Lausanne et le Service de Protection de la Jeunesse, en qualité de Coordinatrice des "Mamans de jour", ancienne dénomination de la fonction que nous connaissons aujourd'hui sous le nom "d'Accueillante en milieu Familial" ou "AMF".

Tout au long de ces 26 années de bons et loyaux services, Madame M.-D. Progin a encadré 77 accueillantes qui, après avoir fait chacune l'objet d'une enquête socio-éducative, ont toutes reçu une autorisation provisoire, puis définitive, d'accueil en milieu familial. Ainsi, ce ne sont pas moins de 1'181 enfants qui ont été placés durant ce dernier quart de siècle !

Madame M.-D. Progin a toujours été très à l'écoute des accueillantes et des parents. Elle n'a ménagé ni son temps ni ses forces pour que chaque enfant bénéficie d'une excellente qualité d'accueil. Le bien-être de chacun a toujours été au centre de ses préoccupations.

Madame M.-D. Progin a fait valoir son droit à la retraite le 30 avril 2020.

Madame G. Lerjen, Coordinatrice à Cheseaux-sur-Lausanne, a repris dès le 1er mai 2020 les tâches liées à la fonction laissée vacante par Madame M.-D. Progin.



## **3.2 Activités régionales**

### **3.2.1 Centre Médico-Social (CMS)**

Le comité de direction de l'APROMAD est composé d'un représentant pour chaque CMS de l'Association. Mme C. Perrin siège en représentation du CMS de Prilly-Nord.

Les informations concernant cette structure sont disponibles sur le site Internet de l'APROMAD à l'adresse suivante : <http://www.apromad.ch>

### **3.2.2 Réseau AJENOL**

Le Réseau AJENOL regroupe les Communes de Bournens, Bousens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens.



L'AJENOL propose un total de 16 structures d'accueil collectif (8 à Prilly, 2 à Cheseaux-sur-Lausanne, 2 à Jouxens-Mézery, 3 à Romanel-sur-Lausanne et 1 à Sullens), ainsi que 2 structures de coordination de l'Accueil en Milieu Familial.

### **3.2.3 ARASPE**

La Commune de Romanel-sur-Lausanne bénéficiant d'un siège statutaire au sein du CoDir, celui-ci est occupé par Mme C. Perrin.

Les informations concernant cette Association intercommunale composée de 42 communes sont disponibles sur le site internet de l'ARASPE à l'adresse suivante : <http://www.araspe.ch>

### 3.2.4 Concept canicule

Sous l'égide de la Préfecture, les communes sont tenues de développer un concept canicule. La mission des communes, en cas de canicule, est d'assurer le contact avec les personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas déjà suivies par le CMS. Mme N. Pralong, Secrétaire municipale, a la charge de ce dossier.

En 2020, le plan canicule n'a pas été déclenché.

## 4. Affaires culturelles

### 4.1 *Fonds intercommunal de Soutien aux Institutions Culturelles de la Région Lausannoise*

La très haute qualité de la vie culturelle offerte à Lausanne est reconnue hors des frontières cantonales et mérite d'être soutenue.

La contribution annuelle forfaitaire de la commune au Fonds Intercommunal de Soutien aux Institutions Culturelles de la Région Lausannoise a été réduite à **CHF 16'800.--**. L'attribution de la somme est laissée à la libre disposition du Comité de gestion.

En 2020, la subvention des communes du Fonds Intercommunal de Soutien aux Institutions Culturelles de la Région Lausannoise représente, pour les 4 institutions soutenues par le Fonds, un montant de **CHF 850'000.--** (CHF 850'000.-- en 2019), qui a été réparti comme suit :

|  |                       |
|--|-----------------------|
| - Opéra de Lausanne                      | <b>CHF 170'000.--</b> |
| - Théâtre de Vidy                        | <b>CHF 255'000.--</b> |
| - Béjart Ballet Lausanne (BBL)           | <b>CHF 170'000.--</b> |
| - Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL) | <b>CHF 255'000.--</b> |

### 4.2 *Ecole de Musique Cheseaux-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne (EMCR)*

L'EMCR compte 194 élèves (chiffres de décembre 2020), auxquels sont donnés 202 cours chaque semaine dans les locaux d'enseignement.

## 5. Jeunesse

### 5.1 *Passeport vacances*

L'édition 2020 du Passeport vacances a été annulée.

### 5.2 *Parlement des Jeunes Buyá Tsa (PJBT)*

Le Parlement des Jeunes est une Commission consultative de compétence municipale. Il dispose d'un budget annuel et est relié au Conseil communal par la Commission de Jeunesse.

## 6. Sécurité sociale

### 6.1 **Activités communales**

#### 6.1.1 **Ludothèque "Le Sac à malices"**

*D'après le rapport d'activité de Mme F. de Chastonay, du 01.09.2019 au 31.08.2020*



La Ludothèque est ouverte 3 à 4 fois par mois, les lundis après-midi ou les vendredis après-midi. Les dates d'ouvertures sont mentionnées sur le site Internet communal et dans le Romanel Info.

Le nombre de familles inscrites est de 30. Une annonce est régulièrement publiée dans le journal local.

Activités de la Ludothèque réalisées durant la période écoulée :

Septembre 2019 : Rentrée Scolaire - Réouverture de la Ludothèque

Novembre 2019 : Assemblée générale

Après-midi de jeux à La Concorde

Décembre 2019 : Noël du GSL à Prazqueron

Février 2020 : Assemblée Générale du GSL

Mi-Mars 2020 : Fermeture de la Ludothèque

Juin 2020 : Réouverture de la Ludothèque

L'assouplissement des mesures "Covid-19" est attendu avec impatience afin de pouvoir organiser à nouveau des après-midis de jeux et rencontrer, à nouveau, les enfants.

#### 6.1.2 **Bibliothèque "Papyrus"**

*D'après le rapport d'activité de Mme C. González Tornare, bibliothécaire*



##### **Service de prêt et fréquentation :**

Le nombre de familles inscrites reste constant, ce qui représente environ 300 lecteurs, ainsi qu'une quinzaine de classes qui ont emprunté des livres dans notre bibliothèque durant la période écoulée.

Nous offrons aussi la possibilité au Réfectoire scolaire, à l'UAPE, ainsi qu'à la Garderie d'emprunter des lots de livres.

Le nombre de prêts annuels se situe au-dessus de 13'130, chiffre en légère diminution par rapport à l'année scolaire précédente. La fermeture de la bibliothèque à cause du COVID entre le 13 mars et le 8 mai a sans doute eu une influence sur cette diminution.

Les documents prêtés aux classes de Romanel-sur-Lausanne et de Jouxens-Mézery représentent un 18,20 % du volume total de prêts.

##### **Tâches administratives :**

Les tâches utiles à la bonne marche de la bibliothèque comprennent : les heures de prêt, les différentes animations et les accueils des classes, le choix et l'achat des nouveautés, le catalogue et l'équipement des ouvrages, le rangement, la gestion du courrier, la préparation des animations, etc.

Ces tâches ont été accomplies le mieux possible par le comité de bénévoles et la bibliothécaire, malgré la situation sanitaire défavorable.

### Acquisitions :

Le budget alloué par la commune ainsi que celui tiré des cotisations ont permis d'acquérir 450 documents.

Deux nouveaux meubles pour des albums ont été acquis, ce qui permet de faciliter la recherche et l'emprunt de documents.



### Animations et activités :

"L'Heure du conte" n'a malheureusement pas pu avoir lieu aussi souvent que d'habitude. En effet, dès le mois de mars, suite aux limitations dues à la situation de pandémie, nous avons décidé d'annuler les séances mensuelles de contes, afin de préserver la santé de nos lecteurs et des conteuses.

Il en fut de même pour les animations "Né pour lire", adressées aux petits de 0 à 5 ans se déroulant les derniers lundis et samedis du mois.

Depuis la pandémie et les mesures mises en place par la Confédération et le Canton de Vaud en mars 2020, les tâches ont été limitées au prêt de livres et à l'accueil des classes, en espérant pouvoir renouer avec le reste des activités dès que ce sera possible en toute sécurité.

16 classes de Romanel-sur-Lausanne et de Jouxkens-Mézery sont passées comme habituellement, 4 à 5 fois chacune durant l'année scolaire écoulée.

Un article "coup de cœur" de la Bibliothèque est régulièrement publié par le journal communal "Romanel Info". Les livres dont on fait le commentaire ont bon accueil auprès de nos usagers, qui s'empressent souvent de les emprunter.

### Cabane à livres :

Après quelques précisions apportées à l'adresse des usagers qui, pour certains, avaient tendance à y déposer de trop grandes quantités de livres, parfois en mauvais état, tout fonctionne assez bien.

## Conclusion

Ainsi se termine la relation des travaux, objets et divers faits qui ont occupé votre Exécutif au cours de l'année 2020.

Nous espérons que ce document puisse servir de base de travail pour la Commission de gestion du Conseil communal.

Merci de votre attention.

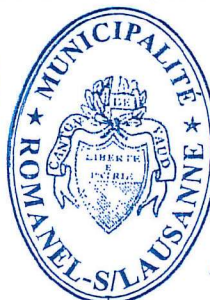
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Daniel Crot

La Secrétaire ad i. :

Elisabeth Jordan



Version du 27.05.2021

**Définition des sigles utilisés dans le**  
**Rapport de gestion de l'Administration communale**

Par mesure de simplification et d'adaptation aux nouvelles pratiques en vigueur, tous les sigles sont reproduits sans point, à l'instar des acronymes.

|         |  |
|---------|--|
| ACI     | Administration Cantonale des Impôts  |
| AI      | Assurance-Invalidité   |
| AJENOL  | Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois                       |
| AMF     | Accueillantes en Milieu Familial   |
| APEMS   | Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire                                    |
| APROMAD | Association pour la Promotion de la Santé et le Maintien à Domicile        |
| ARASPE  | Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens               |
| ASE     | Assistant Socio-Educatif   |
| ASP     | Assistant de Sécurité Publique   |
| AVS     | Assurance-vieillesse et survivants   |
| BT      | Basse Tension  |
| CFF     | Chemins de Fer Fédéraux suisses  |
| CH      | Contrôle des Habitants   |
| CISTEP  | Commission Intercommunale de la Station d'Epuration des Eaux usées de Vidy |
| CMS     | Centre Médico-Social   |
| CoDir   | Comité de Direction  |
| COPIL   | Comité de pilotage   |
| DGE     | Direction Générale de l'Environnement                                      |
| DGEO    | Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire                           |
| DGMR    | Direction Générale de la Mobilité et des Routes                            |
| DP      | Domaine Public   |
| EC      | Eaux Usées   |
| ECA     | Etablissement Cantonal d'Assurance   |
| EMCR    | Ecole de Musique de Cheseaux-Romanel                                       |
| EMS     | Etablissement Médico-Social  |
| ES      | Ecole Supérieure   |
| ESEDE   | Ecole Supérieure en Education de l'Enfance                                 |
| EU      | Eaux Usées   |

|             |  |
|-------------|--|
| GROPIL      | Groupe de Pilotage   |
| GSL         | Groupement des Sociétés locales  |
| LAO         | Loi sur les Amendes d'Ordre  |
| LATC        | Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions               |
| LEB         | Lausanne – Echallens - Bercher   |
| OAJE        | Office de l'Accueil de Jour des Enfants                                |
| P (+1 à +4) | Primaire cycle élémentaire   |
| P (+5 à +8) | Primaire cycle moyen   |
| PAC         | Plan d'Affectation Cantonal  |
| PAC         | Pompe à chaleur  |
| PALM        | Projet d'Agglomération Lausanne-Morges                                 |
| PCi         | Protection Civile  |
| PJBT        | Parlement des Jeunes Buyá-Tsa  |
| POCAMA      | Portail Cantonal des Manifestations                                    |
| PPA         | Plan Partiel d'Affectation   |
| PQ          | Plan de Quartier   |
| ReCom       | Romande Energie Commerce   |
| RH          | Ressources Humaines  |
| RLVCR       | Règlement d'application de la Loi vaudoise sur la Circulation Routière |
| RI          | Revenu d'insertion   |
| SA          | Société Anonyme  |
| SAN         | Service des Automobiles et de la Navigation                            |
| SDIS        | Service de Défense Incendie et de Secours                              |
| SDNL        | Schéma Directeur du Nord Lausannois                                    |
| SDT         | Service du Développement Territorial                                   |
| SPEI        | Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation               |
| STEP        | Station d'Épuration des eaux usées de Vidy                             |
| TVA         | Taxe sur la Valeur Ajoutée   |
| UAPE        | Unité d'Accueil Pour Ecoliers  |